



**Assemblée générale**

PROVISOIRE

A/46/PV.30

21 octobre 1991

FRANCAIS

---

Quarante-sixième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 30e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le jeudi 10 octobre 1991, à 15 heures

**Président :** M. SHIHABI (Arabie saoudite)  
puis : M. AL-NI'MAH (Qatar)  
(Vice-Président)  
M. SHIHABI (Arabie saoudite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Allocution de S. E. M. Guillermo Endara Galimany, Président constitutionnel de la République du Panama

/...

---

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

**Débat général [9] (suite)**

**Déclarations de :**

**M. Pursoo (Grenade)**

**M. Dumbuya (Sierra Leone)**

**Allocution de S. E. l'honorable Tofilau Eti A'esana, Premier Ministre de l'Etat indépendant du Samoa-Occidental**

**Déclarations de :**

**M. Ndong (Guinée équatoriale)**

**M. Jaakson (Estonie)**

**M. Taveras Guzmán (République dominicaine)**

**Déclaration du Président**

La séance est ouverte à 15 h 5.

POINT 114 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

BAREME DES QUOTES-PARTS POUR LA REPARTITION DES DEPENSES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je voudrais attirer l'attention de l'Assemblée sur le document A/46/474/Add.2 qui contient une lettre que m'a adressée le Secrétaire général pour m'informer que, depuis la publication de sa communication datée du 17 septembre 1991 et de celle datée du 10 octobre 1991, la Sierra Leone a effectué le paiement nécessaire pour ramener ses arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

ALLOCATION DE S. E. M. GUILLERMO ENDARA GALIMANY, PRESIDENT CONSTITUTIONNEL DE LA REPUBLIQUE DU PANAMA

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : L'Assemblée va entendre une allocution du Président constitutionnel de la République du Panama.

S. E. M. Guillermo Endara Galimany, Président de la République du Panama, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président constitutionnel de la République du Panama, M. Guillermo Endara Galimany, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président ENDARA GALIMANY (interprétation de l'espagnol) : La République du Panama est profondément heureuse de l'élection de M. Samir Shihabi à la présidence de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que, sous sa direction habile, la quarante-sixième session de l'Assemblée générale sera d'une grande importance pour notre organisation.

Le travail de son prédécesseur, M. Guido de Marco, a jeté les bases sur lesquelles ont été abordés les changements structurels exigés par la situation internationale nouvelle.

Le Président Endara Galimany

Mon peuple se réjouit de l'arrivée de nouveaux Membres dans notre organisation. Nous avons toujours entretenu des relations cordiales avec la République de Corée, et nous avons maintenant l'espoir d'une réunification de la péninsule de Corée. La République des Iles Marshall et les Etats fédérés de Micronésie sont nos voisins de cet océan Pacifique qui nous unit depuis tant de siècles avec l'Asie. L'Estonie, la Lettonie et la Lituanie représentent un exemple de courage et de foi en la libération, qui ont atteint leur apogée par la reconnaissance de la communauté internationale. Nous espérons pouvoir, à la prochaine Assemblée générale, accueillir un nouveau membre, à l'issue du plébiscite prévu au Sahara occidental sous les auspices des Nations Unies, en vue d'assurer au peuple sahraoui le droit à l'autodétermination.

Le Président Endara Galimany

Il y a un an, de cette tribune, j'ai brièvement retracé l'histoire récente de notre République. Les vicissitudes que nous avons connues ne peuvent se comprendre qu'à la lumière de ce qui se passe réellement chez nous et qui est bien souvent mal compris dans certains milieux.

J'ai voulu également à cette occasion, souligner certaines des valeurs nationales que nous chérissons, notamment, notre attachement à la démocratie, notre culte de la dignité humaine et notre attachement aux libertés individuelles. Et par contre, nous avons de l'aversion pour la pauvreté, le sectarisme et la maladie. Pour défendre ces valeurs et lutter contre ces fléaux, la République du Panama sera toujours disposée à déployer ses efforts avec honnêteté et détermination, non seulement sur le plan interne, mais en tant que membre de la communauté mondiale.

Il y a un an, nous nourrissions l'espoir de voir s'ouvrir une ère de paix et de coopération entre les nations. Aujourd'hui, nous commençons à bâtir la voie d'une nouvelle société pour l'humanité. La relation entre les superpuissances pourrait être un instrument efficace. Nous comprenons qu'il s'agit d'une situation compliquée, mais nous constatons que des résultats positifs ont déjà été obtenus en ce qui concerne les relations entre Etats et la liberté des peuples.

Les changements survenus en Union soviétique, en Europe orientale et en Asie sont sources d'optimisme et invitent à la coopération. La communauté internationale l'a bien compris et appuie cette évolution positive. Pour la République du Panama, l'établissement de relations diplomatiques et consulaires avec l'Union soviétique ouvre la porte à une relation nouvelle et importante au seuil du XXIe siècle.

Dans le cadre de cet épanouissement des libertés, nous devons faire face aux crises d'identité nationale. Ces crises sont aussi compréhensibles que l'ont été les divisions qui se sont produites après que nos pays se soient libérés de l'Espagne au siècle dernier. Dans le cadre de la Grande Colombie, nous avons assisté au démembrement d'un rêve et à la limitation d'un projet continental. A présent, nous essayons de faire renaître ce projet après avoir payé le prix élevé du morcèlement.

Dans cet esprit, nous assistons avec préoccupation et douleur aux luttes de la Yougoslavie. Nous sommes conscients des origines du problème ethnique,

Le Président Endara Galimany

mais, en même temps, nous nourrissons l'espoir que les forces centrifuges du développement l'emporteront sur les forces de la division, tant dans ce pays que dans d'autres régions naissantes de l'Afrique.

La paix au Moyen-Orient exige une tolérance nouvelle entre Israël et les pays arabes. La nécessité d'une conférence qui examine la situation actuelle et qui contribue à mettre fin à des décennies d'hostilité est incontournable. Cela est nécessaire non seulement pour la région et pour la paix de la planète, mais également pour les programmes de sauvegarde de l'humanité et la défense de l'environnement. Le chemin le plus sûr pour parvenir à une paix durable se trouve dans la recherche d'une solution négociée qui satisfera les aspirations particulières de tous les peuples intéressés.

Notre gouvernement a suivi de près l'évolution politique en Afrique du Sud. Nous pensons que des efforts sérieux sont faits pour réviser le système d'apartheid. Les mesures prises par le gouvernement de Pretoria sont importantes et méritent d'être examinées impartialement compte tenu des intérêts des peuples sud-africains. Il faut trouver une solution plus conforme à la situation internationale actuelle.

Si les problèmes politiques de l'Europe et de la Méditerranée orientale ont une importance incontestable pour tous, je voudrais mentionner deux autres obstacles que nous devons franchir, au niveau de cette organisation et au niveau interne de chaque Etat : je veux parler de la pauvreté des hommes et de la dégradation de l'environnement.

La pauvreté progresse chaque jour. Dans les pays en développement vivent un milliard de personnes dans des conditions de besoin extrême. En Amérique latine et dans les Caraïbes, plus de la moitié de la population survit avec difficulté. Dans les pays développés, les statistiques occultent de vastes zones de misère humaine au milieu d'un luxe apparemment général.

Les efforts des Nations Unies visant à réduire la pauvreté sont dignes d'éloge et d'appui. Dans notre sous-continent, le Programme des Nations Unies pour le développement et les projets régionaux concernant la misère permettent de mieux la comprendre mais ne sont pas suffisants. Ils doivent s'accompagner d'autres mesures de coopération internationale.

Au Panama, nous avons adopté une série de mesures dans le cadre d'une stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Ces mesures comprennent un ensemble de projets pour les cinq prochaines années, concernant la santé,

Le Président Endara Galimany

l'éducation, le logement et l'emploi, l'accent étant mis plus particulièrement sur les programmes d'alimentation maternelle et infantile, de logements sociaux et de création d'emplois. L'appui des organisations non gouvernementales a fait la preuve de son importance et constitue un mécanisme de participation extragouvernementale, sans lequel le processus démocratique serait incomplet.

Nous arriverons à ce que le monde du siècle prochain soit un monde meilleur que le monde actuel si nous comprenons que la richesse ne peut être créée dans une partie de la société en s'appuyant sur la pauvreté de l'autre partie, que ce soit au niveau national ou international. Les relations entre le Nord et le Sud doivent changer sur la base du respect mutuel et de l'acceptation du juste prix que le travail humain mérite dans toutes les régions.

Il est nécessaire d'adopter une démarche nouvelle pour les cours de nos matières premières. Il faut élargir vraiment le commerce et les investissements mondiaux. Il faut une vision généreuse de l'emploi et de la répartition des richesses. Il ne s'agit pas de paternalisme, mais de justice. C'est pourquoi il est important que les négociations commerciales d'Uruguay sous l'égide de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) ne s'enlisent pas et il est vital que les groupements économiques régionaux ne deviennent pas de nouvelles zones de protectionnisme.

L'année dernière, j'ai proposé la proclamation d'une décennie contre la pauvreté afin de freiner la propagation de la misère, de la maladie et de l'ignorance dans le monde. Aujourd'hui, tout en reconnaissant les efforts que déploient les Nations Unies dans ce noble domaine, j'insiste pour que nous continuions à aller de l'avant et que l'ère nouvelle de coopération internationale soit aussi bénéfique pour les pauvres.

Nous nous préoccupons tous de la dégradation de l'environnement et des conséquences néfastes qu'elle entraîne pour les générations actuelles et futures. Les Panaméens en sont doublement préoccupés, en raison de leur situation, du caractère de leurs ressources naturelles et des conséquences que leur dégradation aurait, non seulement pour la planète, mais tout particulièrement pour le Panama.

Le Président Endara Galimany

Nous sommes bordés par deux océans reliés par un canal. Ce canal est à la fois une ressource panaméenne et un instrument du commerce mondial. Notre zone de pêche englobe la Grande Caraïbe et le courant de Humboldt. Nous sommes littéralement la ligne de défense avancée de l'Amazonie. Notre Darien constitue depuis plusieurs décennies une réserve de premier ordre. Elle est gouvernée, dans le Pacifique et dans l'Atlantique, par des organismes auxquels participent, sur un pied d'égalité, tous les groupes autochtones qui l'habitent. Ils sont représentés à tous les niveaux du gouvernement, des municipalités locales à l'Assemblée législative nationale. La rupture de l'équilibre écologique dans cette région se répercuterait sur la pêche dans les deux océans, le fonctionnement du Canal et le commerce interocéanique.

Ce point a été évoqué par mon gouvernement lors de la récente réunion de Madrid. Je tiens à souligner avec force devant l'Assemblée la nécessité de quantifier d'urgence la valeur de ces réserves de l'humanité, qui doivent être utilisées au profit de tous, sur un pied d'égalité, au Nord comme au Sud, de façon que la terre n'ait ni propriétaires ni exploités. Les mesures douloureuses prises dans ce domaine par les petits pays, dont nous sommes, exigent la coopération des pays développés, aussi bien au plan technique qu'au plan économique.

Conscients du danger que le déversement et l'incinération de déchets toxiques et dangereux dans la région de la Grande Caraïbe représentent pour toute l'humanité, nous avons adopté les mesures prescrites en la matière par l'Organisation. Nous avons également pris des mesures spéciales concernant le transport de pétrole et autres produits chimiques qui transitent par le Canal. Nous sommes décidés à assurer la protection de nos ressources en eau et, plus particulièrement, la préservation du bassin hydrographique du Canal.

La Conférence mondiale sur l'environnement et le développement, qui aura lieu au Brésil en 1992, sera d'une importance décisive à cet égard, et le Panama appuie toutes les mesures nécessaires à son succès.

Le gouvernement militaire qui m'a précédé n'a pas respecté les obligations prises par l'Etat vis-à-vis des organismes internationaux et autres créanciers. Son seul objectif était de s'enrichir de façon illicite et de piller les capitaux nationaux. Ce qui fait que non seulement il n'a pas payé les dettes qu'il avait lui-même contractées mais n'a rien fait pour encourager le développement de l'économie.



Le Président Endara Galimany

Notre gouvernement s'est trouvé dans l'obligation de faire face en même temps au chômage, à la chute des investissements, à un harcèlement politique incompréhensible et au paiement de la dette héritée du régime précédent. Les efforts ordonnés que nous avons entrepris ont tout de même abouti à certains résultats concrets puisque l'économie nationale est en train de se rétablir. La situation financière se normalise, et nous sommes parvenus à conclure des accords acceptables avec les organismes financiers internationaux et les pays du Club de Paris. Enfin, nous avons élaboré un programme d'ajustement économique visant à libéraliser notre économie dans le cadre du plan de coopération internationale, de la restructuration de la dette et des nouveaux projets d'investissement.

Notre décision de nous intégrer, graduellement et de manière complémentaire, dans le groupe des pays d'Amérique centrale se fonde sur la tendance actuelle à la formation de groupes régionaux. Par ailleurs, nous sommes convaincus de l'orientation démocratique des pays de la zone. Nous procédons avec prudence, mais notre décision témoigne d'une volonté politique ferme. Nous sommes conscients de notre rôle de liaison avec le continent sud-américain - auquel nous sommes unis par des siècles de relations - ainsi qu'avec la région des Caraïbes, à laquelle nous sommes liés depuis l'époque coloniale par le sang, les coutumes et les intérêts.

Le canal de Panama se prépare à devenir panaméen, non seulement de nom mais dans la réalité, à compter du 31 décembre 1999. Il convient de déclarer ici que, contrairement à ce que l'on entend dire parfois, la République du Panama se prépare, de manière responsable, à assumer l'administration de ce patrimoine national, qui est aussi le patrimoine de l'humanité.

Il a toujours été dit jusqu'à présent que si la terre était à nous, les capitaux étaient ceux des Etats-Unis. Les travaux de Culebra, dont le coût s'élève à plus de 200 millions de dollars - travaux nécessaires depuis plusieurs années -, ont été commencés grâce aux droits de péage du Canal, c'est-à-dire grâce au sacrifice économique que représente pour nous le fait de renoncer à ces revenus à partir de maintenant et jusqu'à l'an 2000. Cette participation est la preuve de notre sérieux en la matière.

Le Président Endara Galimany

D'autre part, la République du Panama élabore actuellement un mécanisme de coopération avec les usagers du Canal, de façon que ce dernier puisse remplir sa double fonction de richesse nationale et d'instrument international. Nous espérons présenter un plan original lors du deuxième Sommet ibéro-américain de Madrid, en tant que contribution du Panama à cette grande communauté des peuples reliés par deux grands océans.

Je n'oublie pas qu'il y a un an, je me suis engagé ici, au nom du Gouvernement panaméen, à défendre la cause de la liberté dans notre pays voisin, Haïti. L'engagement international et la vocation de liberté des Haïtiens ont abouti à des élections d'importance capitale, à l'issue desquelles un humble citoyen a été élu Président constitutionnel.

Nous savons ce qu'éprouve Haïti aujourd'hui. Nous savons que ce qu'une poignée de militaires arrogants font en ce moment à Port-au-Prince est exactement ce que d'autres militaires arrogants ont fait à Panama il y a deux ans.

Nous sommes ici pour dire clairement qu'un gouvernement démocratique ne saurait permettre, sous aucun prétexte, que l'on se moque ainsi de la volonté populaire, que ce soit en Haïti, au Panama ou n'importe où ailleurs dans le monde. Tous les discours sur la pauvreté, le sous-développement, l'égalité, perdraient leur sens si nous laissions fouler aux pieds la volonté du peuple, librement exprimée lors d'élections exemplaires, si nous laissions abattre les héros de la liberté haïtienne par des raisonnements qui n'ont rien à voir avec la réalité.

Le Président Endara Galimany

J'ai attendu la fin de mon intervention pour aborder cet aspect, non seulement parce qu'il s'agit de la situation d'un petit pays de nos Caraïbes, mais encore parce qu'il a un rapport direct avec l'effort de restructuration des Nations Unies et de création d'un nouvel ordre mondial fondé sur la justice.

On a applaudi ici les interventions de ceux qui ont défendu la primauté d'un ordre international juste sur les injustices internes. Lundi encore, le Roi d'Espagne a ému cette assemblée lorsqu'au nom de son ancien Royaume, il a dit que les droits de l'homme ne sont le problème interne d'aucun pays.

La tragédie haïtienne est bien connue de tous les pays d'Amérique latine, d'un grand nombre de pays africains et de beaucoup de pays d'Asie et d'Europe. La jouissance de la liberté est subordonnée à la volonté de défendre la liberté de tous, sous peine de nous exclure de la société civile.

Mon gouvernement appuie toutes les mesures nécessaires au rétablissement de l'ordre constitutionnel en Haïti. De même qu'il le ferait en toute autre circonstance, il n'admet aucune concession formelle qui puisse amener à trahir la volonté populaire.

Au sein de l'Organisation des Etats américains, nous avons maintenu une position sans équivoque afin que le drame qu'a connu mon pays en 1989 ne se reproduise dans aucun autre Etat. L'Organisation des Etats américains ne peut faillir à son devoir de rétablir la démocratie en Haïti. Cela mettrait en péril la démocratie sur le continent et saperait l'existence de l'Organisation. C'est pourquoi la délégation panaméenne a toujours manifesté sa volonté d'appuyer toute mesure de nature à contribuer efficacement au rétablissement de la démocratie en Haïti. Elle n'a à aucun moment invoqué à tort le principe de non-ingérence étant donné qu'elle considère que la souveraineté s'appuie sur l'autodétermination du peuple et non sur un quelconque gouvernement.

Je constate avec satisfaction qu'à l'initiative du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, l'Assemblée générale examinera bientôt un projet de résolution reflétant la préoccupation et la solidarité que nos peuples et nos gouvernements éprouvent pour la démocratie haïtienne.

La coutume veut que le Président du Brésil inaugure le débat général. Aujourd'hui, pour la première fois, un chef d'Etat va le clore. Il est symptomatique qu'après un grand pays ce soit un petit pays comme le nôtre qui termine le débat. L'humanité n'est pas une question de taille. Nous voyons

Le Président Endara Galimany

ici les Pays-Bas, la Grèce, la Suisse et le Japon, qui attestent depuis des millénaires de la force des petits.

Au nom de mon gouvernement et de tous les peuples qui ont tiré parti de son inquiétude constante à l'égard de la paix et du bien-être des nations, je rends un hommage sincère au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar. Il a affronté avec courage les réformes de l'Organisation. Il a laissé en Afghanistan, au Moyen-Orient, au Cambodge, à Chypre, en Amérique centrale, pour ne citer que quelques exemples, le témoignage de son dévouement et de sa compétence. Le Panama lui offre comme toujours tout son appui, ce qui montre qu'il reconnaît que sa vie a été d'abord une vie consacrée au service de son pays et ensuite à celui de l'humanité.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président constitutionnel de la République du Panama de la déclaration qu'il vient de faire.

S. E. M. Guillermo Endara Galimany, Président constitutionnel de la République du Panama, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

## POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

## DEBAT GENERAL

**M. PURSOQ** (Grenade) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est avec un grand plaisir que ma délégation transmet à la quarante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies les salutations du Gouvernement et du peuple grenadins. C'est un honneur tout particulier que de vous féliciter de votre élection à la présidence de la quarante-sixième session. Nous connaissons tous vos éminentes qualités et votre compétence, et nous sommes certains que vous dirigerez les travaux de la session d'une manière exemplaire. Nous voudrions aussi féliciter M. Guido de Marco, de Malte, de l'efficacité avec laquelle il a mené les travaux de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Les félicitations de mon gouvernement s'adressent aussi au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, qui s'efforce inlassablement d'oeuvrer au service des Nations Unies.\*

---

\* M. Al-Naj'Mah (Qatar), Vice-Président, assume la présidence.

M. Pursoo (Grenade)

Ma délégation est également heureuse de souhaiter chaleureusement la bienvenue aux nouveaux Membres des Nations Unies : la République de Corée, la République populaire démocratique de Corée, les Etats fédérés de Micronésie, la République des Iles Marshall, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie. Il est certain que cette liste impressionnante de nouveaux Membres témoigne des changements politiques profonds qui actuellement se produisent partout dans le monde. Les Etats fédérés de Micronésie et la République des Iles Marshall ont accédé récemment à l'indépendance. Les Coréens ont enfin surmonté des décennies d'exclusion de l'ONU, position qui était depuis déjà un certain temps politiquement intenable et sans aucun rapport avec leur statut indépendant. Les Etats baltes, quant à eux, ont pour ainsi dire recouvré leur indépendance.

La liberté, la justice et la démocratie ont, là encore, remporté une magnifique victoire!

Voilà maintenant presque huit ans que la Grenade a été libérée d'une idéologie qui était étrangère à sa culture politique. Chaque année a posé de nouveaux défis à notre reconstruction nationale et au bien-être de notre peuple. Les années ont vraiment été difficiles et, même s'il a pu réaliser certains progrès, notre peuple sait que des obstacles encore plus considérables se dresseront sur la voie du développement national.

Depuis 1983, nous nous sommes concentrés sur la reconstruction de notre économie et le rétablissement des institutions démocratiques consacrées dans notre constitution. En fait, en août dernier, la Grenade a rétabli les dispositions de la Constitution restées inappliquées depuis leur suspension en mars 1989, restaurant ainsi pleinement le régime constitutionnel dans notre pays. Dans le même ordre d'idées, la Grenade est revenue au Système de Cour suprême des Caraïbes orientales. Ces deux dispositions garantissent à nouveau les droits constitutionnels complets de nos concitoyens. Nous avons organisé par deux fois des élections générales libres et pacifiques. Les Gouvernements antérieurs ont fait beaucoup - et mon gouvernement fait de même - pour cultiver la stabilité politique qui incite nos ressortissants, les touristes et les investisseurs étrangers à faire des affaires avec notre beau pays.

Notre politique nationale tend avant tout à encourager les personnes physiques, les coopératives et les entreprises à maximiser le fruit de leurs initiatives et de leurs efforts. En même temps, nous cherchons à accroître

M. Pursoo (Grenade)

pour nos travailleurs les chances d'obtenir un niveau de vie plus élevé en les incitant à l'initiative individuelle et en les encourageant à cultiver l'autosuffisance.

La paix politique que nous avons consciencieusement instaurée est maintenant appuyée par une stratégie générale de développement, contenue dans notre premier plan d'action à moyen terme pour le développement national. Nous nous sommes fixé un certain nombre d'objectifs, notamment : une croissance sectorielle intégrée et équilibrée, la planification et la mise en valeur des ressources humaines de manière stratégique, une éthique du travail efficace et une main d'oeuvre disciplinée, saine et qualifiée, un système d'éducation pertinent et adapté, la jouissance de tous les droits et libertés constitutionnels garantis et un climat de relations sociales pacifique et stable.

Mon gouvernement connaît bien les frustrations que suscitent des ressources extrêmement limitées. Notre peuple connaît le découragement et la douleur des espoirs déçus. Néanmoins, le Gouvernement et le peuple reconnaissent l'un et l'autre qu'il faut faire des sacrifices et s'armer de patience au moment où nous luttons pour produire des quantités plus importantes de biens et de services à des prix plus économiques et compétitifs. Hélas, nous sommes rappelés à l'ordre par les forces des marchés financiers et des produits de base internationaux.

Mon gouvernement est convaincu que le rythme de développement de la Grenade, qui est en fait un tout petit Etat insulaire, dépend des tendances économiques et politiques internationales. Bien que, dans une large mesure, il soit juste de parler à ce propos d'interdépendance mondiale, il ne faut pas perdre de vue les déséquilibres flagrants en matière de développement économique et social dans le monde. Mais surtout, nous ne pouvons pas être embarrassés lorsque nous évoquons la question des conditions particulières aux petits pays insulaires en développement.

Les arguments en faveur d'une aide publique au développement et du transfert effectif de ressources du Nord au Sud n'ont jamais été aussi forts qu'aujourd'hui. La lourdeur du fardeau de la dette, les pertes de recettes en raison de la chute brutale du prix des matières premières exportées, la persistance de la pauvreté et la marginalisation de l'économie règnent partout dans ce qu'on appelle le tiers monde. La Grenade ploie sous le poids de la

M. Pursoo (Grenade)

dette et la pression des difficultés économiques. Nous reconnaissons néanmoins que les mesures correctives ne peuvent être prises isolément des facteurs et acteurs non nationaux.

De toute évidence, nous devons déployer un maximum d'efforts. Il est cependant malheureux de voir que l'essentiel de notre population a tendance à se tourner vers le Gouvernement pour assurer son bien-être, et qu'elle continue à le faire au moment même où l'économie nationale est incapable de satisfaire bon nombre de ses aspirations raisonnables. Nous pensons néanmoins que la restructuration économique a ses mérites et qu'elle est la clef d'un avenir économique plus sûr.

Au moment où les pays en développement s'engagent individuellement dans ces programmes, la Grenade est formelle : il est absolument nécessaire que les institutions financières internationales accordent leur appui éclairé. L'annulation de la dette doit être considérée comme une option raisonnable, de même que doivent l'être les nouveaux courants d'aide publique au développement à des conditions favorables. La mise en place de régimes spéciaux pour le commerce et les investissements en faveur des pays en développement est essentielle, à l'heure actuelle, à la viabilité économique des petits Etats notamment. En outre, les ajustements économiques en cours nécessitent une aide qui permette de répondre aux coûts sociaux qu'ils entraînent.

La création et la consolidation des blocs économiques régionaux s'accompagnent de nouvelles sources de malaise et de nouveaux défis pour les petits Etats. La logique économique et la rationalité de cette évolution sont peut-être incontestables, mais la Grenade demande que l'on accorde une attention particulière aux produits des fournisseurs traditionnels. Si l'accès garanti est remplacé par une concurrence éffrénée sur les prix sans aucun mécanisme de compensation, le chaos social et politique ravagera les pays en développement. Le marché n'a pas de conscience sociale.

Le besoin de survie économique n'est pas plus aigu dans les Etats nouvellement libres d'Europe que dans ceux des Caraïbes, d'Amérique Latine, d'Afrique ou d'Asie. Le développement, comme la pauvreté, ne fait pas de distinction entre les cultures. La Grenade invite tous les Etats à poursuivre l'élaboration d'une stratégie internationale du développement équitable. Il

M. Pursoo (Grenade)

est manifestement nécessaire de prendre de fermes initiatives multilatérales dans le cadre des institutions des Nations Unies, qui existent déjà mais qui doivent être revitalisées et réformées. Ces institutions devraient être spécialement mandatées et recevoir le financement nécessaire pour répondre aux besoins de développement des pays pauvres.



M. Pursoo (Grenade)

Nous parlons avec perspicacité, dans les instances internationales, de la mondialisation de l'économie mondiale et de la notion de l'interdépendance mondiale. Pendant des décennies, l'industrialisation et la révolution technologique ont fourni de vastes quantités de biens et services grâce auxquels certains pays ont connu un progrès économique rapide. Pendant bien des années également, la pauvreté et la faim ont sévi en permanence dans d'autres pays, où des millions de personnes se procuraient une maigre subsistance à partir de ressources naturelles limitées. Le coût de ce double phénomène se présente aujourd'hui sous forme d'une dégradation de l'environnement. Les problèmes et les responsabilités sont à l'échelle mondiale, les mesures correctrices énergiques passent par conséquent par une stratégie mondiale coordonnée.

C'est dans ce contexte que la Grenade attend la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui se tiendra au Brésil en 1992. Nous pensons que le défi lancé à la diplomatie et aux législateurs internationaux ne peut être contourné. Le rétablissement et le maintien d'un sens de l'équilibre entre le développement économique et la préservation de l'environnement exigent des instruments juridiques internationaux équitables et efficaces. Nous espérons qu'outre la négociation et la conclusion de conventions sur le changement climatique et sur la préservation de la diversité biologique, les préoccupations et besoins spécifiques des petits Etats seront bien compris et qu'ils bénéficieront de promesses fermes d'assistance.

La Grenade invite la communauté internationale à ne pas relâcher ses efforts visant à convaincre notamment les pays industrialisés de la nécessité de prendre des mesures d'urgence pour sauver l'environnement. Les petits Etats doivent être assistés dans la recherche d'options leur permettant de jouir de la beauté de leur environnement au lieu d'être forcés d'en piller les ressources simplement pour assurer leur survie. Rendons-nous donc au Brésil avec la volonté politique et l'engagement de sauver notre planète et de nous sauver nous-mêmes.

La région anglophone des Caraïbes est relativement pacifique et stable en ce moment. Ces conditions permettent à nos pays d'intensifier la recherche de formes plus approfondies d'intégration politique et économique.

M. Pursoo (Grenade)

La Grenade souhaite réaffirmer que la prospérité économique et sociale de la population de la région dépend largement du succès de nos démarches en faveur de l'intégration. Ces dernières années, nous avons retrouvé en grande partie la volonté politique nécessaire à la promotion et à la consolidation du processus d'intégration, et la Grenade est certaine que la vigueur et l'élan ainsi retrouvés seront durables.

Les bonnes perspectives d'un meilleur bien-être et d'une plus grande sécurité ont sans aucun doute amené les dirigeants des Etats insulaires de Dominique, de Sainte-Lucie, de Saint-Vincent-et-Grenadines et de la Grenade à engager tous les secteurs de la communauté dans la recherche approfondie et sérieuse d'une forme réalisable d'union politique entre ces quatre Etats insulaires de la sous-région. Nous espérons sincèrement que nous serons à même de nous définir en des termes nous permettant de devenir un seul peuple et de façonner une autorité constitutionnelle appropriée pour nous gouverner dans l'ordre et dans un esprit progressiste.

La Grenade est convaincue que la nécessité d'agir pour renforcer le processus d'intégration dans les Caraïbes au sens large et en Amérique latine devient plus urgente, étant donné le rythme et l'ampleur des changements dans le monde. A cet égard, nous voudrions noter le rôle particulier que jouent le Venezuela et le Mexique, ainsi que les propositions faites récemment par le Honduras. L'extension de la coopération et de la collaboration entre les pays de la région favoriseront sans aucun doute l'unité de l'hémisphère.

La Grenade se félicite vivement de la détente entre le Belize et le Guatemala. La récente déclaration du Gouvernement guatémaltèque dans laquelle il reconnaît le droit à l'indépendance et à l'autodétermination du Belize est très encourageante, tout comme l'annonce que ces deux pays ont établi des relations diplomatiques. Nous espérons un règlement définitif à l'amiable des difficultés restantes entre les parties sur la base des principes du respect mutuel et du bon voisinage.

Le Gouvernement grenadin déplore, en des termes aussi vigoureux que possible, le renversement du Président haïtien dûment élu. La Grenade pense que rien ne devrait être fait pour aider la junte militaire qui s'est emparée du pouvoir dans son propre intérêt égoïste au mépris du désir de démocratie, de paix et de progrès du peuple haïtien. Nous demandons à la communauté internationale d'exercer des pressions appropriées sur la junte militaire pour

M. Pursoo (Grenade)

que l'ordre constitutionnel puisse être rétabli en Haïti. Il est indispensable que la communauté internationale s'intéresse de près au problème existant des réfugiés haïtiens. Ce problème est devenu encore plus urgent en raison de la situation qui règne actuellement en Haïti.

D'aucuns semblent croire que le processus politique en cours en Afrique du Sud exige qu'ils lui accordent un appui économique immédiat. La Grenade note, avec un certain soulagement, l'abrogation de certains des piliers législatifs du système d'apartheid. Mais le processus de changement constitutionnel avance très lentement. Jusqu'à présent, aucun des droits et libertés reconnus n'a été garanti à la majorité noire. La Grenade réitère que, tant que cet objectif souhaitable n'aura pas été atteint, les sanctions économiques devraient être maintenues afin de parvenir à l'élimination totale de l'apartheid. Mon gouvernement est également troublé par la persistance de la violence dans les quartiers noirs et déplore les actions de certains organismes qui continuent à semer ce genre d'obstacles à la création d'une Afrique du Sud démocratique.

La situation au Moyen-Orient reste dans l'ensemble instable. Au lendemain de la guerre du Golfe, de nouvelles possibilités de paix sont apparues. La Grenade appuie la conférence envisagée sur le Moyen-Orient. Ces derniers temps, on constate certains signes notables d'une évolution positive, et nous espérons que l'occasion de régler des divergences déjà anciennes entre les Israéliens et les Palestiniens sera pleinement mise à profit.

Le Gouvernement grenadin a noté avec soulagement l'effondrement du communisme en Europe. L'Europe orientale et l'Union soviétique, en particulier, ont fait l'expérience de la force de la démocratie. Nous pensons que les Etats d'Europe dits nouvellement libres, sont la récompense historique du rejet de la guerre froide. Cette récompense est allée à juste titre à la population.

M. Pursoo (Grenade)

Au moment où le monde tâtonne dans une ère d'unipolarité apparente, les préoccupations de sécurité des petits Etats reviennent à l'avant-plan. La recherche de sécurité absorbe des ressources économiques considérables que de petits Etats ne peuvent guère se permettre d'y consacrer. La vulnérabilité des petits Etats peut être définie non seulement en raison des attaques directes contre leur intégrité territoriale, mais aussi en raison des conditions dominantes de pauvreté et d'impuissance économique qui y règnent. Les dispositions de coopération régionale constituent une variante, mais c'est le respect de l'indépendance des Etats, le droit de leurs peuples à l'autodétermination et le respect de la primauté du droit international qui représentent les meilleures garanties de sécurité des petits Etats. Dans le nouvel environnement international, la Grenade considère que l'Organisation des Nations Unies a un rôle encore plus essentiel à jouer pour renforcer la sécurité et l'indépendance politique des petits Etats.

Les problèmes que posent la production, le trafic et la consommation des drogues illicites ne disparaîtront pas par enchantement. En fait, la sécurité même de petits Etats peut être mise en évidence et compromise par l'attaque violente et sans discrimination de la culture de la drogue. Egalement troublante est sa capacité à retarder le développement de nos pays compte tenu des ressources considérables qu'elle nécessite et qui pourraient être utilisées de manière plus productive dans d'autres circonstances.

La Grenade est résolue à persister dans sa lutte. Nous avons mis en place plusieurs programmes nationaux dans ce domaine et nous avons conclu des accords de coopération bilatérale avec des pays amis. Mon gouvernement estime que des institutions régionales et internationales qui ont mandat de travailler dans ce domaine devraient recevoir le maximum d'appui des Etats Membres. Le problème de la drogue est mondial. La réaction doit nécessairement être globale elle aussi.

La décennie des années 90 continue de s'imposer à la communauté internationale comme si elle avait reçu mission d'effectuer des changements politiques, économiques et sociaux partout dans le monde. Heureusement, la démocratie et la liberté en ont été les principaux bénéficiaires.

Du point de vue de la Grenade, nous espérons que nos efforts de développement national ne souffriront pas mais qu'ils recevront, en fait, un

M. Pursoo (Grenade)

appui important des institutions financières internationales et des pays amis. Nous espérons aussi que le nouvel esprit de coopération internationale se consolidera et s'approfondira afin de renforcer les perspectives de paix. L'Organisation des Nations Unies doit être au cœur des activités internationales. La quarante-sixième session de l'Assemblée générale doit jouer son rôle en suscitant des occasions et en facilitant des décisions au sein de la communauté des nations afin de promouvoir la cause de la paix et garantir des niveaux raisonnables de développement durable, notamment dans les pays en développement.

M. DUMBUYA (Sierra Leone) (interprétation de l'anglais) : C'est avec beaucoup de plaisir que, au nom du Gouvernement et du peuple de la République de Sierra Leone, je félicite M. Shihabi à l'occasion de son élection à la présidence de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale. C'est un hommage mérité à ses qualités et à ses talents appréciables de diplomate chevronné et digne fils de l'Arabie saoudite, pays avec lequel nous avons toujours entretenu des relations cordiales et amicales. Je tiens à l'assurer de toute la coopération de ma délégation alors que la présente Assemblée, sous sa conduite, avance dans la recherche de solutions concernant les problèmes auxquels nous faisons face. Je tiens également à rendre hommage à son prédécesseur, M. Guido de Marco, Ministre des affaires étrangères de Malte, sous la conduite habile duquel la quarante-cinquième session a beaucoup progressé.

Le principe d'universalité, pendant longtemps l'objectif de la Charte, a acquis une importance nouvelle à la suite de l'admission récente parmi nous de sept Etats, y compris la Micronésie et la République des Iles Marshall. Pour eux, la qualité de Membre des Nations Unies doit être l'accomplissement de leur aspiration à l'autodétermination. De même, nous tendons une main de bienvenue et de coopération aux Républiques baltes d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie, enfin rétablies dans leur indépendance et leur intégrité territoriale. Ces Etats sont redevenus des acteurs vibrants sur la scène internationale. Nous nous félicitons également de l'admission de la République populaire démocratique de Corée et de la République de Côte d'Ivoire, que mon gouvernement n'a pas cessé d'encourager au cours de ces quelques dernières années. Nous sommes convaincus et nous espérons que leur présence dans cette

M. Dumbuya (Sierra Leone)

enceinte internationale servira à promouvoir leur objectif commun de réunification finale. Nous félicitons tous les nouveaux Membres et nous constatons que la diversité sociale et culturelle de notre organisation s'est encore élargie du fait qu'ils en sont devenus Membres.

La quarante-sixième session se réunit au sommet d'une vague de changements importants dont les conséquences n'ont pas encore été totalement comprises. A l'orée de ce qui semble être une ère nouvelle, nous devons admettre que nous vivons une période enthousiasmante mais difficile. Enthousiasmante parce qu'elle offre la possibilité d'un changement de direction, voire d'un nouveau début, dans la conduite des relations internationales, et difficile en raison des conséquences éventuelles d'un mauvais choix.

Il a été dit dans cette même salle que nous ne pouvons accepter que l'ordre mondial naissant évolue par lui-même. Nous devons le façonner, le nourrir et l'imprégner des qualités ou caractéristiques qui seront mieux à même de nous servir dans les années à venir. Cet ordre mondial naissant doit donc être considéré comme l'émanation de notre volonté et de nos efforts collectifs. En conséquence, nous devons nous laisser guider par la prémisse selon laquelle les conditions préalables à un nouvel ordre mondial de ce genre doivent être clairement comprises et les droits, les devoirs et les obligations des Etats dans le contexte de son application doivent être bien énoncés. Ce que nous devons créer, ce n'est pas un arrangement ténu de qualité inégale, mais un ensemble de nations libres, dont la conduite sera véritablement sanctionnée par la Charte et qui seront tenues pour responsables vis-à-vis des peuples du monde.

M. Dumbuya (Sierra Leone)

Bien évidemment, l'issue de nos efforts dépendra largement de notre détermination de prendre un bon départ et de renoncer aux attitudes qui ont jusqu'ici fait obstacle au règlement des conflits, entravé l'instauration de la paix ou étouffé le développement économique. Nous devons nous convaincre de l'efficacité d'une approche de plus en plus libérale et démocratique fondée sur la souplesse politique, le compromis social et une vision économique claire.

La question de la situation en Afrique du Sud figure depuis de nombreuses années à notre ordre du jour. A la suite de pressions internes et internationales constantes, le gouvernement actuel de l'Afrique du Sud a adopté une législation visant à éliminer certaines lois odieuses des Statute Books. Cependant, l'apartheid reste fermement enraciné dans ce pays, et ce serait donc une erreur de notre part que de lever les pressions exercées sur le Gouvernement sud-africain.

Les propositions constitutionnelles du Président De Klerk visent avant tout à faire en sorte que la majorité de la population ne soit jamais en mesure d'exercer un pouvoir politique réel. Il est clair que l'on ne peut prendre au sérieux un système qui exige la formation d'un gouvernement de coalition, quel que soit le résultat des élections. Ces propositions ne peuvent servir de base aux négociations. En même temps, des indications confirment ce que beaucoup soupçonnent, à savoir que le gouvernement de Pretoria continue de coordonner la vague de violence destructrice qui déferle sur l'Afrique du Sud et en particulier sur les townships africains. La communauté internationale doit continuer de faire preuve de vigilance et d'exercer des pressions sur le régime sud-africain jusqu'à ce que la majorité de la population de ce pays soit en mesure de déterminer comment et par qui elle veut être gouvernée. Le maintien de sauvegardes constitutionnelles est une chose, mais le racisme ne peut être toléré.

Nous nous réjouissons du processus de paix qui se déroule en Angola et de la cessation des hostilités entre les belligérants, et nous attendons avec impatience l'émergence d'un peuple angolais uni. Nous demandons au peuple du Mozambique de mettre fin au conflit sanglant qui a causé tant de souffrances aux pauvres et aux innocents, en particulier aux femmes et aux enfants. Nous

M. Dumbuya (Sierra Leone)

louons les efforts déployés par tous les pays, en particulier ceux de la sous-région, dans la recherche d'une solution à la crise de ce pays.

S'agissant des problèmes au Sahara occidental, nous pensons que la Mission des Nations Unies est une étape finale sur la voie du règlement du conflit dans ce territoire.

Au fil des ans, ma délégation a salué le courage, la patience et la persévérance du peuple cambodgien en proie à l'adversité. Aujourd'hui, nous voyons ces qualités se concrétiser par la création d'un Conseil national suprême sous la direction de S. A. R. le Prince Norodom Sihanouk, qui cristallise la volonté du peuple cambodgien de décider de l'orientation future de sa société afin de reprendre sa place sur la scène internationale.

Nous sommes convaincus qu'après des années de conflit, le processus de guérison a commencé et qu'avec lui viendra la réalisation que les leçons du passé forgeront la détermination du peuple cambodgien dans sa marche vers sa destinée.

Ma délégation se félicite de la convocation d'une conférence internationale sur le Moyen-Orient qui traitera de la question palestinienne et du conflit plus large arabo-israélien. Ma délégation a toujours considéré que les Palestiniens ont droit à un Etat à l'intérieur de frontières sûres, où ils pourront exercer leurs droits inaliénables en tant que peuple. Tous les participants à cette conférence devraient donc poursuivre l'objectif d'un règlement de paix global qui garantira que tous les pays de la région pourront vivre en paix les uns avec les autres dans des frontières sûres.

Beaucoup reconnaissent maintenant que la crise africaine est essentiellement politique, et qu'elle a des conséquences économiques et sociales graves. C'est dans ce contexte qu'en août dernier mon président, S. E. le général Joseph Saidu Momoh, a préparé la voie à une plus large participation du peuple sierra-léonien à la vie politique et à une démocratisation accrue du processus politique. Après 13 ans de parti unique, une constitution multipartite est maintenant en place, et aux prochaines élections qui doivent avoir lieu d'ici un an, la population sierra-léonienne aura la possibilité de choisir ses dirigeants. Cependant, pour que la démocratie multipartite fonctionne efficacement, les gouvernements qui se



M. Dumbuya (Sierra Leone)

trouvent dans notre situation doivent bénéficier d'une assistance pour éliminer la faim, la pauvreté et l'analphabétisme, car la persistance de privations pour la majorité de la population risque d'avoir une incidence négative sur le processus démocratique.

Alors que les Sierra-Léoniens se félicitent d'une transition sans heurts et pacifique d'une constitution fondée sur le parti unique vers une constitution multipartite, notre pays continue d'être envahi par les hordes de bandits du Front patriotique national du Libéria de Charles Taylor. Cette agression a entraîné la mort de milliers de nos ressortissants et le déplacement de nombreux autres, ce qui aggrave encore le problème déjà lourd des réfugiés auquel nous devons faire face.

Nous croyons dans l'intégrité territoriale et dans la souveraineté de toutes les nations, quelles que soient leur taille et leur richesse. Notre participation à la coalition des Nations Unies contre l'Iraq, à la suite de l'invasion du Koweït par ce dernier, l'année dernière, illustre de manière éloquente notre foi dans le maintien de l'intégrité territoriale des Etats. La Sierra Leone est donc décidée à repousser l'invasion des parties orientales et méridionales de son territoire par les maraudeurs du Front patriotique national du Libéria et lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle l'aide à soulager les souffrances de nos citoyens déplacés et des réfugiés du Libéria. Nous voudrions également exprimer notre gratitude pour l'assistance considérable qui nous a été accordée par les Gouvernements de la République de Guinée, de la République fédérale du Nigéria, des Etats-Unis d'Amérique, de la République populaire de Chine, du Royaume-Uni et d'autres pays amis.

Dans un nouvel ordre économique mondial, où nous assistons à des progrès, à des succès, à la croissance et à l'autonomie dans d'autres parties du monde, en Afrique, et particulièrement dans la région sub-saharienne, nous restons marginalisés, et nos économies souffrantes se dégradent à une progression géométrique. Nous nous débattons contre la dette extérieure, et il semble qu'il existe une intention délibérée de nous maintenir submergés. Les programmes destinés à sauver nos économies et qui se veulent une panacée à nos problèmes économiques ne sont qu'à peine, ou nullement, soutenus par la

M. Dumbuya (Sierra Leone)

communauté internationale. Ils échouent donc, et ce lamentablement. Un exemple en est le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique (PANURED) qui, lors de son lancement donnait tous les signes d'un programme de redressement économique viable et potentiellement fructueux. Aujourd'hui, quatre ans après sa mise en train, de nombreux pays d'Afrique sont en proie à des difficultés économiques plus graves que jamais.

M. Dumbuya (Sierra Leone)

Nos chefs d'Etat, réunis à Abuja, au Nigéria, en juin dernier, ont signé un Traité instituant une Communauté économique africaine aux fins de créer des possibilités de développement économique par le biais de la coopération. Nous échouons à nouveau dans cette entreprise si l'atmosphère économique internationale requise n'est pas créée. Il existe donc un besoin urgent pour les pays développés d'opérer une volte-face dans leur attitude à l'égard de quelques-unes ou de l'ensemble des causes de nos problèmes économiques tels que nous les percevons, à savoir les prix trop bas des produits de base, le lourd fardeau de la dette extérieure, le faible transfert des ressources et des technologies, et l'apparition de blocs commerciaux protectionnistes. Nous demandons aux pays développés d'intégrer les économies de nos pays dans un système commercial multilatéral, permettant ainsi à nos économies handicapées d'établir des relations commerciales productives avec les économies plus dynamiques.

A cette fin, il nous faut, entre autres choses, réexaminer l'environnement économique international de plus en plus difficile qui règne actuellement. Ma délégation estime que si l'on veut garantir une amélioration de l'économie mondiale, la communauté internationale doit reconnaître la nécessité d'une action concertée. De nombreux pays d'Afrique se sont engagés dans un processus de stabilisation de leurs économies et ont établi des programmes d'ajustement structurel. Ce processus est à n'en pas douter douloureux pour la majorité de nos peuples, qui doivent affronter une réduction des services sociaux. Il est donc essentiel que la question du fardeau de la dette et d'autres questions connexes touchant les pays en développement soient sérieusement examinées.

Il a été largement reconnu que pour l'Afrique la dernière décennie a été une décennie perdue. A présent qu'il existe un meilleur climat de coopération politique, il nous faut poursuivre de manière très active et très constructive le dialogue Nord-Sud sur les questions économiques urgentes. Même si le monde entier était en paix, nous ne pourrions pas nous permettre de rester impuissants alors qu'une grande partie de la population de notre planète s'endort chaque soir le ventre creux.

La communauté internationale est actuellement engagée dans un débat sur la protection de l'environnement. Ce débat intervient après des années d'indifférence aux ravages causés par l'homme à son environnement.

M. Dumbuya (Sierra Leone)

Certes, de part et d'autre, des points de vue très marqués sont exprimés à l'égard de certains aspects de la dégradation de l'environnement - quelles sont les activités les plus destructrices; l'impact d'un régime écologique complet sur le développement, notamment dans les pays en développement; et la façon dont un système de développement radical axé sur l'environnement devrait être assuré. Voilà des aspects pertinents d'une question qui doit être examinée sérieusement. Bien qu'il puisse exister des divergences dans certains domaines, un point n'est pas contestable, à savoir que l'environnement n'est pas seulement notre patrimoine commun, mais également un héritage que nous laisserons à nos enfants. De ce fait, nous avons l'obligation incontournable d'entreprendre des activités qui contribueront à la fois à notre bien-être et à notre survie. C'est dans ce contexte que la délégation de la Sierra Leone considère que la Conférence sur l'environnement et le développement, prévue à Rio de Janeiro en 1992, est cruciale pour nos intérêts.

Le Secrétaire général, dans son rapport sur l'activité de l'Organisation, fait observer que les enjeux de cette prochaine conférence sont très élevés pour la race humaine dans son ensemble. Nous souscrivons à ce point de vue, et nous souhaitons que le consensus résultant de ces négociations englobe des stratégies à long terme clairement définies qui permettront aux pays en développement comme le nôtre d'acquérir la technologie et les capacités matérielles nécessaires pour faire face aux effets délétères de la pauvreté et pour se livrer à des pratiques de développement soutenues et saines pour l'environnement. Nous espérons que cette conférence ne conduira pas à une nouvelle marginalisation des pays en développement, et surtout qu'elle examinera sérieusement les aspects de cette question qui revêtent un intérêt particulier pour nous.

Avant de terminer mon intervention, je voudrais rendre hommage à notre éminent Secrétaire général et à ses collaborateurs pour les efforts inlassables qu'ils ont déployés pour nous aider à atteindre les buts et objectifs de notre organisation. M. Pérez de Cuéllar a rendu des services exceptionnels aux Nations Unies au cours des 20 dernières années, dont les 10 dernières en tant que Secrétaire général. Pendant toutes ces années, des événements importants ont affecté notre organisation d'une manière fondamentale. Le repli du multilatéralisme s'est quelque peu ralenti, et

M. Dumbuya (Sierra Leone)

l'Organisation a occupé de nouveau le devant de la scène dans les relations internationales. Ma délégation voudrait adresser ses meilleurs voeux à M. Pérez de Cuéllar à l'occasion de son départ. Ses services dévoués figureront dans les annales de notre organisation.

Pour terminer, je voudrais rappeler ces mots du Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation à la quarante-sixième session de l'Assemblée générale :

"Sortie maintenant du marasme où elle était tombée, et le rôle qu'elle a à jouer n'étant plus marginal, l'ONU retrouve aujourd'hui la vocation définie dans sa Charte." (A/46/1, p. 24)

La Sierra Leone partage ces sentiments et s'engage à oeuvrer étroitement avec les autres pays pour atteindre les objectifs de la Charte.

ALLOCUTION DE S. E. L'HONORABLE TOFILAU ETI ALESANA, PREMIER MINISTRE DE L'ETAT INDEPENDANT DU SAMOA-OCCIDENTAL.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée va maintenant entendre une déclaration du Premier Ministre de l'Etat indépendant du Samoa-Occidental.

S. E. l'honorable Tofilau Eti Alesana, Premier Ministre de l'Etat indépendant du Samoa-Occidental, est escorté à la tribune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue au Premier Ministre de l'Etat indépendant du Samoa-Occidental, l'Honorable Tofilau Eti Alesana, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

M. ALESANA (Samoa) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter de votre élection à ce poste élevé. Votre longue expérience des affaires internationales et vos qualités de diplomate, qui sont bien connues de vos collègues, seront très utiles à l'Assemblée. Nos relations chaleureuses avec votre pays et avec vous-même rendront notre travail avec vous des plus agréables.

Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, M. Guido de Marco, Ministre des affaires étrangères de Malte, pour la manière très efficace dont il a dirigé l'Assemblée générale à sa dernière session.

M. Alesana (Samoa)

L'année passée nous avons assisté à l'élargissement du rôle de l'Organisation des Nations Unies et au renforcement de son importance, ce qui nous satisfait profondément. Parmi les exemples les plus récents illustrant ce fait, on peut citer la mission délicate du Secrétaire général concernant les otages retenus au Moyen-Orient, et nous prions pour que grâce à ses efforts ils soient bientôt tous libérés. Ses talents discrets de diplomate, sa patience et son intégrité ont contribué dans une large mesure à donner à l'Organisation des Nations Unies une nouvelle vigueur. Nous le remercions de la sagesse et de la compassion avec lesquelles il a dirigé l'Organisation au fil de ces dix dernières années difficiles mais capitales et nous lui souhaitons plein succès dans tout ce qu'il entreprendra à l'avenir. Il laissera une Organisation beaucoup plus forte et un rôle plus important à son successeur qui pourra compter sur la confiance inébranlable du Samoa en l'Organisation ainsi que sur son appui actif.

Le nombre des Membres des Nations Unies s'accroît et au cours de cette session de l'Assemblée générale, nous avons été heureux d'accueillir à l'Organisation sept nouveaux Membres.

Tout d'abord, c'est une grande joie et une grande satisfaction pour nous de souhaiter la bienvenue aux Nations Unies à des pays frères du Pacifique et de la côte du Pacifique. Les Etats fédérés de Micronésie et la République des Iles Marshall, comme le Samoa, sont membres du Forum du Pacifique Sud et c'est un plaisir tout particulier de les voir eux aussi, nous rejoindre à cette tribune internationale. Nous avons travaillé avec eux dans la région et nous savons donc qu'ils apporteront leur vitalité à l'Organisation des Nations Unies et qu'ils contribueront à la réalisation de ses Objectifs.

Nous appuyons depuis longtemps la candidature de la République de Corée en qualité de nouveau Membre des Nations Unies et nous sommes très heureux de voir que c'est enfin devenu une réalité. Nous croyons aux avantages de l'universalité et nous pensons que l'appartenance à l'Organisation de la République de Corée et de la République populaire démocratique de Corée facilitera la réconciliation.

Nous souhaitons également la bienvenue aux Républiques baltes d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie, Etats qui - nous le savons - apporteront une contribution positive à nos travaux. Ils étaient bien entendu membres de la

M. Alesana (Samoa)

Société des Nations et leur histoire valeureuse ainsi que leur esprit invincible font qu'ils sont tout à fait qualifiés pour devenir Membres des Nations Unies.

L'année dernière, nous avons parlé de l'immense rapidité avec laquelle les événements mondiaux se déroulaient. Cette année, il y a eu une accélération de ce rythme et nous entrons dans l'ère d'un monde nouveau et courageux; un monde qui exige une très grande compréhension, de la patience, de la compassion et de la souplesse de la part de ses dirigeants; un monde dans lequel la voix du peuple, que les dirigeants sages écoutent, prend une importance considérable. La démocratie est résolument en marche à travers le monde comme le prouvent les récents événements qui se sont produits en URSS ainsi que dans le Golfe, et ceux qui obstruent son chemin ne font qu'accélérer son allure. Tout autour de nous, nous voyons s'effondrer la répression et les anciennes tyrannies.

La démocratie et la liberté progressent rapidement en Europe orientale, là où le rideau de fer leur barrait autrefois la route et de nouvelles espérances s'offrent maintenant aux peuples qui en avaient été privés dans le passé. Malheureusement, la violence continue à sévir en Yougoslavie. Nous nous félicitons de la résolution du Conseil de sécurité sur la question et nous appuyons l'embargo sur les armes. Nous espérons que le plan européen réussira à établir la paix dans le pays.

Je suis encouragé de constater qu'en Afrique du Sud, le système répressif d'apartheid montre des signes de défaillance. Là où depuis tant d'années, les appels du monde restaient sans écho, il y a enfin un progrès. Bien que les propositions du Gouvernement sud-africain relatives à une nouvelle constitution laissent beaucoup à désirer, il est évident que le Gouvernement sud-africain ne peut plus nier les droits fondamentaux de la majorité de sa population ni la direction dans laquelle le pays doit s'engager. Il semblerait que même dans ce bastion le plus intransigeant du racisme, on commence enfin à se diriger vers la démocratie. Nous espérons, maintenant qu'un accord de paix a été signé par les parties, que les progrès continueront et que la violence ou des mesures rétrogrades ne les ralentiront pas.

Au Moyen-Orient, le rythme s'est accéléré; une Conférence de paix sur le Moyen-Orient doit commencer ce mois-ci, éventualité à laquelle on ne s'attendait que dans un avenir lointain si même, elle devait se produire.

M. Alesana (Samoa)

C'est là le résultat non seulement du nouvel ordre international mais d'une diplomatie éclairée et résolue, et nous espérons que cette initiative de paix des Etats-Unis sera couronnée de succès. Si de nombreuses questions importantes de procédure restent à régler, cette occasion de commencer à panser les anciennes blessures doit être facilitée au maximum, avec toutes les parties représentées et l'abandon des politiques qui auraient pu la faire échouer.

Au Liban aussi, il y a eu un certain progrès; la guerre civile a enfin cessé. Néanmoins, il faut permettre au Liban de se reconstruire sans la présence de forces étrangères sur son territoire et sans qu'il soit soumis à la domination de pays tiers.

Au Cambodge, la situation évolue rapidement vers un règlement politique d'ensemble, et les nouveaux événements sont tout à fait positifs. Les Nations Unies doivent maintenir une forte présence pour établir la paix au Cambodge et en Indochine.

Nous espérons que la Conférence envisagée pour régler le différend de Chypre se déroulera comme prévu. Le Secrétaire général apportera à cette conférence sa longue expérience et son savoir-faire et nous lui souhaitons tous les succès dans ses efforts pour trouver une solution.

En Afghanistan et au Sahara occidental, nous sommes certains que les travaux du Secrétaire général, la volonté des Nations Unies et les efforts positifs déployés par les Etats-Unis et l'Union soviétique ainsi que par les parties intéressées rétabliront les processus de paix dans ces pays.

Dans tous ces événements, la tendance qui domine est une volonté d'obtenir la liberté grâce à l'autodétermination, à un gouvernement plus représentatif et à l'exercice des droits de l'homme. Nous continuons à penser que les peuples ont le droit de choisir librement ce qu'ils veulent. Dans notre pays, nous avons pratiqué depuis l'indépendance la participation représentative aux élections, tout en respectant nos coutumes et nos traditions. Ce n'est que cette année que nous avons appliqué pour la première fois le suffrage universel après que le peuple eut décidé lucidement par référendum qu'il devait faire partie de notre mode de vie.

Nous avons examiné et pris note des travaux importants effectués par l'Organisation des Nations Unies pour éliminer les violations des libertés individuelles dans le monde et notamment en Amérique centrale, où tout



M. Alesana (Samoa)

récemment les protagonistes de la longue guerre civile ont enfin signé un accord de paix. Le Samoa espère pouvoir participer plus activement aux intéressants travaux de la Commission des droits de l'homme et nous appuyons avec enthousiasme la tenue d'une Conférence mondiale sur les droits de l'homme à Berlin en 1993.

Si l'Organisation des Nations Unies a réussi à soutenir les libertés et les droits de l'homme, une question qui fait douter de l'intégrité de notre approche est la résolution déjà ancienne 3379 (XXX) adoptée en 1975, selon laquelle "le sionisme est ... une forme de racisme". D'éminents orateurs ont souligné de cette tribune, le caractère anormal de cette résolution et nous nous associons à l'appel qui tend à la réexaminer.

M. Alesana (Samoa)

On entend dire parfois qu'avec la fin du bipolarisme mondial qui actionnait la course aux armements, la nécessité de la limitation des armements et du désarmement est maintenant moins urgente. Mon gouvernement pense au contraire que nous ne devrions pas nous reposer sur nos lauriers et que nous devrions saisir l'occasion créée par la nouvelle situation mondiale pour accélérer le progrès du désarmement. L'annonce faite par les Etats-Unis selon laquelle ils envisagent de retirer une grande partie de leur arsenal nucléaire et la réaction très positive de l'Union soviétique sont des événements prometteurs. Nous nous félicitons de ces démarches, qui représentent des progrès sensibles dans le processus de désarmement nucléaire. Nous espérons que des mesures positives similaires seront prises par les autres puissances dotées d'armes nucléaires.

Nous nous félicitons des décisions de la Chine et de la France de devenir parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et nous sommes heureux que d'autres pays aient fait de même récemment. Il importe que ce traité et les garanties qu'il établit soient renforcés et respectés. Les événements qui se sont produits en Iraq et les informations découvertes par la Commission spéciale lors de ses inspections mettent abondamment en lumière cette nécessité.

La conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais reste une priorité urgente. Nous pensons que les circonstances sont maintenant favorables à ce que les puissances nucléaires prennent des mesures pour négocier ce traité, et nous les prions instamment de le faire. Un traité d'interdiction complète des essais renforcerait les efforts mondiaux de non-prolifération. Dans notre région, nous avons le Traité faisant du Pacifique Sud une zone dénucléarisée, qui contribue également de façon importante aux efforts de non-prolifération des armes nucléaires; et nous en appelons de nouveau aux Etats-Unis, à la France et au Royaume-Uni à devenir parties à ses protocoles.

Le conflit du Golfe a servi à centrer l'attention sur la prolifération dangereuse d'autres armes de destruction massive. Il apparaît clairement qu'il est à la fois urgent et nécessaire d'arriver à conclure une convention sur les armes chimiques dès que possible. Bien qu'aucune arme chimique ne

M. Alesana (Samoa)

soit produite dans le Pacifique Sud, nous avons néanmoins été forcés de nous attaquer au problème du déversement dans notre région des agents toxiques provenant des armes.

Nous nous réjouissons de l'appui accordé récemment à la Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques aux fins du renforcement du régime actuel, et nous souhaitons qu'elle devienne universelle.

L'instabilité causée par l'accumulation considérable et non supervisée des armes classiques nécessite également des mesures urgentes. Les marchands de mort, les marchands de canons, opèrent à des échelles de plus en plus grandes et efficaces. L'accroissement des arsenaux d'armements qui en résulte contribue à l'insécurité régionale et, en fin de compte, mondiale. C'est pourquoi nous appuyons la proposition d'établissement d'un registre des Nations Unies sur les transferts d'armes. La transparence du commerce des armes classiques pourrait être le point de départ de mesures plus ambitieuses à une étape ultérieure.

Si le désarmement doit donner naissance à une nouvelle manière de vivre sur terre plus pacifique, cette paix ne sera guère utile si la qualité de la vie continue dans son ensemble d'être détruite par notre manque de respect pour l'environnement. Nous avons entendu nos collègues des pays insulaires de faible altitude parler de la menace que l'élévation du niveau de la mer représente pour leur existence même. C'est la réalité dans ce qu'elle a de plus sombre. Nous-mêmes, qui vivons dans une relative sécurité vu la hauteur de nos îles, pourrions bien perdre la plus grande partie de notre littoral.

Nous devons réellement apprendre et pratiquer le respect des systèmes vivants dont l'humanité ne constitue qu'une partie. C'est la raison pour laquelle nous attachons une grande importance à la convocation du premier sommet "Planète Terre", comme on l'a appelé. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui aura lieu au Brésil l'année prochaine est l'occasion de faire un bilan sérieux des ressources du monde. C'est l'occasion d'évaluer les dommages déjà causés et de planifier des mesures préventives immédiates. Nous devons nous efforcer de maintenir un environnement écologiquement sain et veiller en même temps à accélérer un développement durable, au profit tant de l'humanité que de la planète. L'"écodéveloppement" n'est pas un slogan à la mode; c'est quelque chose qui est essentiel si nous voulons survivre et prospérer en même tant que la terre.

M. Alesana (Samoa)

Nous tenons à exprimer officiellement notre reconnaissance au Programme des Nations Unies pour l'environnement qui assure la coordination des préparatifs de la Conférence et le remercier notamment d'aider les pays de notre région à définir leur politique nationale en la matière.

Il est certain que les questions d'environnement préoccupent beaucoup le Pacifique. Nous avons le plaisir d'informer l'Assemblée que le Programme régional pour l'environnement du Pacifique Sud (SPREP) a été renforcé et est devenu une organisation régionale totalement autonome, dont le siège est à Apia, notre capitale. Plusieurs conventions importantes relatives à l'environnement sont en vigueur dans la région. Il s'agit de la Convention sur la protection des ressources naturelles et de l'environnement de la région du Pacifique Sud (Convention du SPREP) et de ses Protocoles relatifs à la coopération dans les interventions d'urgence contre les incidents générateurs de pollution ainsi qu'à la pollution de la région du Pacifique Sud résultant de l'immersion des déchets; et de la Convention sur la conservation de la nature dans le Pacifique Sud (Convention d'Apia).

En outre, le Traité faisant du Pacifique Sud une zone dénucléarisée exprime notre opposition vigoureuse aux armes nucléaires et aux essais de ces armes dans la région. Les raisons de ces essais nous paraissent encore plus incompréhensibles avec la réduction des tensions mondiales et les progrès spectaculaires du désarmement. La préoccupation immédiate et urgente est le danger que ces essais font courir à l'environnement fragile dans lequel ils sont réalisés.

La Convention sur l'interdiction de la pêche aux filets dérivants dans le Pacifique Sud est également entrée en vigueur récemment. Les ressources marines forment une partie essentielle du système nourricier des pays insulaires du Pacifique, et le Samoa se réjouit de ce que l'importance de leur préservation soit enfin comprise. Nous nous félicitons de l'application en cours de la résolution de l'Assemblée générale relative à la pêche aux filets dérivants et nous nous réjouissons à la perspective de la cessation, à l'échelle mondiale, de telles pratiques conformément au calendrier établi par les Nations Unies. Nous nous félicitons des démarches déjà entreprises en la matière et nous espérons que non seulement la pêche aux filets dérivants mais toutes les autres techniques qui ont prouvé qu'elles constituaient un danger pour la préservation des ressources en question seront traitées avec fermeté.

M. Alesana (Samoa)

Une question qui continue d'exiger notre attention dans la région est celle de la Nouvelle-Calédonie. L'Organisation des Nations Unies a adopté une Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et s'est engagée à réaliser l'élimination du colonialisme d'ici à l'an 2000. A cet égard, nous sommes encouragés par les mesures destinées à promouvoir le développement politique, économique et social qui ont été prises par la France au titre des Accords de Matignon pour préparer la voie à l'acte d'autodétermination prévu pour 1998.

Nous nous félicitons également de la bonne volonté manifestée par le Gouvernement français, qui a autorisé le Comité ministériel du Forum à se rendre récemment en Nouvelle-Calédonie. Le rapport du Comité est à la fois constructif et riche en informations et nous sommes d'avis qu'il conviendrait de faciliter de nouvelles visites.

La fin de la guerre froide a eu pour effet d'accélérer les changements et les réformes politiques de par le monde. Cela signifie également que l'Organisation des Nations Unies a un rôle de plus en plus important à jouer s'agissant de garantir la sécurité et d'empêcher que les crises ne dégénèrent en tragédies, comme cela s'est produit dans la guerre du Golfe. La préservation de la paix est capitale et l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur de la diplomatie préventive au sein des Nations Unies doit être appuyé.

M. Alesana (Samoa)

La diminution des tensions dans le monde, la redécouverte de la liberté et l'esprit éclairé qui anime la coopération nous donnent de nouveaux espoirs quant aux possibilités de satisfaire raisonnablement les aspirations de tous. Mais l'espoir peut se briser facilement et se muer en amertume faute de pouvoir parvenir à un niveau convenable de bien-être économique et de faire obstacle à la pauvreté. De toute évidence, la priorité doit être donnée à la mise en place de conditions permettant de réaliser les objectifs économiques. Un facteur déterminant est le commerce - le commerce libéralisé. L'Assemblée générale a entendu à maintes reprises l'appel lancé pour que l'Uruguay Round aboutisse promptement à des résultats fructueux, et nous joignons notre voix à cet appel.

La sécurité économique est la clef de notre succès dans la prévention des conflits futurs. Sans elle, la stabilité que nous avons eu tant de mal à établir dans nos pays et dans le monde risquerait de se désintégrer. Dans notre région, atteindre et maintenir des niveaux de développement économique permettant de répondre aux besoins croissants de nos populations n'est pas une tâche facile pour les petites nations du Pacifique, comme le Samoa. Ce que nous avons réalisé, en tant que nouveaux venus dans le monde moderne de l'économie et du commerce international, est dû dans une très large mesure à la coopération spontanée de la famille des nations. La stabilité relative dont ont joui notre pays et notre région a été le fruit de nos efforts concertés, et nous remercions tous les pays de la contribution qu'ils ont apportée à notre développement. Nous espérons pouvoir continuer à compter sur leur appui dans le partenariat que nous avons forgé.

Il est approprié pour un pays de prendre la parole à l'Assemblée pendant la semaine de célébration de la Journée internationale pour la réduction des catastrophes naturelles, car les catastrophes, qu'elles soient le fait de l'homme ou de la nature, sont des phénomènes qui, vu l'exiguïté de nos nations insulaires, ont un effet cruel sur nous. Notre région, comme d'autres, est particulièrement sujette aux cyclones et aux séismes. Outre les menaces qu'elles font peser sur la vie et les dommages causés à l'environnement, elles risquent, à leur point culminant, de précipiter les économies agraires comme la nôtre vers un grand déclin. Nous appuyons donc sans réserve toute mesure prise par l'Organisation des Nations Unies pour améliorer ses dispositifs de

M. Alesana (Samoa)

secours en cas de catastrophe. Nous pensons, toutefois, qu'il est essentiel que ces dispositifs aillent au-delà des premiers secours et englobent également des mesures pour atténuer comme il convient les conséquences des catastrophes et aider à la reconstruction.

Comme tous nos collègues, j'ai parlé de nos succès, mais nous avons également défini les nombreux problèmes et défis qui justifient l'existence de l'institution des Nations Unies. Ensemble, nous pouvons convenir de normes de conduite, dans chacun de nos pays et au sein de notre famille des nations, de nature à résoudre les différends et maintenir la paix. Nous avons demandé à l'Organisation des Nations Unies d'assumer un rôle plus important dans de nombreux domaines, y compris le maintien et le suivi de la paix, la médiation et la vérification ainsi que le renforcement de la sécurité et de la stabilité économiques. Nous devons lui donner l'appui nécessaire pour s'acquitter de ces tâches.

Nous sommes à l'un des moments clefs de l'histoire, où l'orientation du monde peut changer pour le mieux. Trop souvent par le passé, lorsque nous étions à la croisée des chemins, nous étions trop préoccupés par nos désaccords et nos perspectives étroites pour saisir l'occasion. Nous avons maintenant une chance de laisser un monde sûr à nos enfants; nous ne devons pas la manquer.

Le Samoa attend avec beaucoup de fierté et d'intérêt les réalisations qui seront amorcées par cette quarante-sixième session de l'Assemblée générale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de l'Etat indépendant du Samoa-Occidental de l'importante déclaration qu'il vient de faire.

S. E. l'honorable Tofilau Eti Alesana, Premier ministre de l'Etat indépendant du Samoa-Occidental, est escorté de la tribune.

M. NDONG (Guinée équatoriale) (interprétation de l'espagnol) : C'est sous les auspices d'une paix, d'une tranquillité et d'une sécurité véritables et durables pour la communauté internationale que commence la quarante-sixième session ordinaire de l'Assemblée générale, session à laquelle la délégation de la Guinée équatoriale intervient pour apporter sa contribution à toutes les initiatives et suggestions de nature à tirer profit de la concorde des peuples libres et souverains.

M. Ndong (Guinée équatoriale)

J'ai déjà eu le privilège d'être le premier orateur à féliciter M. Samir Shihabi au nom des Etats africains pour son élection à ces hautes fonctions de président de cette session. Qu'il me soit permis de le faire cette fois au nom de la délégation de Guinée équatoriale. Sa grande expérience et ses talents de diplomate augurent bien de l'issue de nos débats. Son pays, le Royaume d'Arabie saoudite, est connu non pas tant pour être un grand pays doté de riches ressources pétrolifères que pour être un collaborateur fidèle de la communauté internationale pour ce qui est du respect des principes et idéaux de la Charte des Nations Unies. Son pays est également connu pour sa coopération au développement des pays les plus pauvres et les moins avancés, y compris le mien, la République de Guinée équatoriale.

Par son intermédiaire, je voudrais adresser nos félicitations aux autres membres du Bureau, convaincu que, grâce à leur dévouement, ils contribueront à la recherche de la meilleure solution à nos problèmes.

Nous adressons nos sincères remerciements à M. Guido de Marco, Vice-Premier Ministre et Ministre des relations extérieures et de la justice de Malte, ainsi qu'aux autres membres du Bureau pour le travail immense qu'ils ont accompli avec sérieux et compétence pendant la précédente session.

Les orateurs qui m'ont précédé ont su, mieux que je ne saurais le faire, exprimer leur haute estime pour le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, homme patient, déterminé et doté d'un grand sens des responsabilités. Son abnégation et le dévouement dont il a fait preuve pour régler les problèmes de la communauté internationale et, en particulier, des pays les plus défavorisés, méritent qu'on lui rende un hommage vibrant et qu'on lui manifeste notre reconnaissance pour le travail ardu et positif grâce auquel il a redonné à l'ONU la place qui lui revient au service de l'humanité. La délégation de Guinée équatoriale fait sien le sentiment général, à savoir que M. Pérez de Cuéllar restera dans l'esprit et les coeurs de chacun de nous un exemple du devoir accompli.



M. Ndong (Guinée équatoriale)

L'admission de sept nouveaux Etats Membres aux Nations Unies est un événement unique dans l'histoire de cette organisation. Tout comme les autres Etats Membres, mon pays se félicite de cette décision unanime qui confirme, une fois de plus, le caractère universel de l'Organisation. Nous sommes heureux de saluer et féliciter la République populaire démocratique de Corée, la République de Corée, pays avec lesquels la Guinée équatoriale entretient des relations diplomatiques bonnes et étroites. Nous sommes fiers d'avoir été parmi les auteurs de la résolution relative à leur admission. L'admission simultanée des deux Corée est le présage d'un dialogue sincère et ouvert qui les conduira à un processus pacifique d'unification de leurs populations comme celui de l'Allemagne fédérale qui mérite nos éloges.

Nous saluons et félicitons aussi les Républiques d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie de leur retour dans la grande famille des pays indépendants et souverains et de leur admission en tant que Membres des Nations Unies.

Nous adressons également nos vives félicitations aux Etats fédérés de Micronésie et aux Iles Marshall et leur souhaitons une cordiale bienvenue.

Nous traversons l'un des meilleurs moments de l'histoire de notre organisation, un moment où, la guerre froide achevée et le bipolarisme idéologique surmonté, nous établissons des relations dans un climat de confiance et d'optimisme. La disparition rapide des gouvernements totalitaires et le commencement de l'élimination des armes de destruction massive sont des signes très clairs, qui nous incitent à nous pencher comme nous aurions déjà dû commencer à le faire : la reconnaissance et la réhabilitation de la personne humaine en tant qu'être libre, acteur et protagoniste de l'histoire, notions qui ont été dépréciées, oubliées et altérées par l'apparition d'instruments de destruction incroyablement perfectionnés. Cette prise de conscience par la communauté internationale des critères de liberté, de solidarité, de sécurité et de développement de la personne constitue avant tout un signe encourageant en ce qui concerne la reconstruction de l'ordre mondial et un appel catégorique à traduire dans les faits le rêve si cher à la communauté humaine.

Je saisis cette occasion pour exprimer la profonde indignation de mon pays et de mon gouvernement face au coup militaire intervenu en Haïti, qui a entraîné le renversement du premier président élu constitutionnellement et

M. Ndong (Guinée équatoriale)

démocratiquement, en violation flagrante de l'ordre démocratique et au mépris de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale. Nous demandons instamment à ces militaires de renoncer à leur action et de rétablir dans son autorité le gouvernement constitutionnel élu.

Dans l'intervention que j'ai prononcée dans le débat général de la quarante-cinquième session, du haut de cette même tribune, j'ai parlé comme suit du programme politique de mon gouvernement destiné à adopter le système multipartite, en tant que manifestation et expression authentiques de la démocratie :

"Le fait qu'il n'y ait qu'un seul parti politique en Guinée équatoriale n'est pas contradictoire et ne doit pas être interprété comme le refus de permettre à la volonté populaire de s'exprimer. Il s'agit au contraire d'une phase préliminaire d'éducation et de formation de la population afin de veiller à ne pas répéter la triste expérience du passé et laisser se développer le processus et le jeu démocratique." (A/46/PV.21, p. 86)

A présent, nous avons une situation unique dans l'histoire politique de la Guinée équatoriale. Le Parti politique démocratique de Guinée équatoriale, créé en 1985 pour faire l'expérience des libertés démocratiques, et dont les membres sont volontaires, a adopté, lors de sa réunion extraordinaire du 31 mai 1991, une résolution qui recommande au Gouvernement d'élaborer un programme ouvrant la voie à un système multipartite. Cette résolution, confirmée par le premier Congrès extraordinaire du Parti démocratique de Guinée équatoriale, qui s'est tenu à Bata du 2 au 6 août 1991, a été acceptée par le Gouvernement de Guinée équatoriale qui, en application de ce mandat, a élaboré et approuvé un programme à court, moyen et long terme. Le Président de la République, chef de l'Etat et du gouvernement, a présenté au peuple, le 20 septembre 1991, le plan en trois parties.

Premièrement, le programme à court terme prévoit l'élaboration et la promulgation d'un ensemble de lois et dispositions qui constituent le cadre juridique de nature à garantir la participation d'autres formations politiques du pays, dans le climat de paix, de calme et d'ordre politique qui, depuis le 3 août 1979, règne dans notre pays; la révision de la loi fondamentale, en tant que condition nécessaire à la promulgation des autres dispositions; et la formation et le fonctionnement de partis politiques.

M. Ndong (Guinée équatoriale)

Deuxièmement, le programme à moyen terme prévoit l'instauration par le Gouvernement d'un climat permettant la participation effective des partis politiques créés pour former les organes électifs du pays, à l'expiration du mandat de la présente législature.

Troisièmement, le programme à long terme propose la création par le Gouvernement d'un climat permettant la participation effective des partis politiques à tous les niveaux, telle que prévue par la loi, afin de consolider le système pluraliste en République de Guinée équatoriale.

La délégation de Guinée équatoriale est fière de pouvoir informer l'Assemblée générale que la Commission constituée pour examiner les questions techniques relatives à ce programme a terminé ses travaux et présenté son rapport au Gouvernement, qui, à son tour, est en train de le présenter à l'organe législatif - la Chambre des représentants du peuple - pour examen et approbation.

Le processus de démocratisation en Guinée équatoriale n'est pas fortuit et n'est pas dû à l'influence ou à des pressions étrangères. Il se fonde sur l'esprit de cohérence indispensable préconisé par le Président Obiang Nguema Mbasogo qui, après avoir pris le pouvoir le 3 août 1979, a décidé d'éduquer et former la population pour la préparer au système démocratique. En effet, une fois réalisées la réconciliation et l'unité nationales, il a engagé un processus de démocratisation avec la promulgation de la Loi fondamentale de 1982 et le changement de gouvernement qui, de militaire, est devenu civil et constitutionnel. C'est dans cette optique qu'il faut envisager les efforts déployés par le Gouvernement aux fins de rétablir la paix, l'ordre et le calme dans le pays, en sauvegardant scrupuleusement les libertés fondamentales et les droits de l'homme. Le Gouvernement équato-guinéen ne s'est pas contenté de reconnaître, énumérer et définir ces droits aux articles 20 et suivants de la Loi fondamentale, il a également créé l'instrument et le mécanisme de contrôle nécessaires à leur application et à leur respect scrupuleux. C'est ainsi qu'a été créée la Commission nationale des droits de l'homme en vertu du décret-loi No 7, du 27 septembre 1990, qui travaille en toute indépendance, dans une liberté et une impartialité absolues, et qui jouit d'immunités et privilèges dans l'exercice de ses fonctions.

**M. Ndong (Guinée équatoriale)**

C'est dans cette même optique qu'il y a lieu de considérer également l'entrée en vigueur de la loi No 4/1991 du 4 juin, qui régleme l'exercice de la liberté religieuse, conformément à l'article 20, alinéa 5 de la Loi fondamentale, qui se lit textuellement comme suit :

"Toute personne jouit du droit à la liberté de conscience et de religion, de façon individuelle ou collective, en public ou en privé."

La dernière amnistie du 3 août 1991, qui a vidé les prisons nationales et en a fermé les portes, est la confirmation d'une volonté politique déterminée de mettre en pratique les principes et idéaux du bien-être des personnes.

M. Ndoug (Guinée équatoriale)

Nous avons souligné à plusieurs reprises que la démocratie, entendue comme un système politique permettant la participation populaire aux affaires publiques, n'a pas une forme unique ou absolue. Il s'agit plutôt d'un système qui s'adapte aux valeurs et aux réalités concrètes de chaque pays.

Nous notons également avec tristesse et impuissances l'accent qui est mis ici sur le problème des droits de l'homme, au détriment de ce qui devrait être, à notre avis, une priorité élevée et un impératif. Je veux parler de la pauvreté extrême, de la misère, de la faim et des maladies dont sont victimes près de la moitié des habitants du monde. Si ces problèmes étaient résolus, l'être humain se trouverait au centre du développement. C'est pourquoi nous appuyons résolument l'idée du Secrétaire général de convoquer un sommet mondial pour le développement social.

Le maintien de la paix et de la sécurité nationales ainsi que la coopération économique demeurent les objectifs communs que les organes des Nations Unies doivent poursuivre afin de les résoudre au mieux. Il conviendrait donc de préserver un équilibre entre ces organes et d'assurer une plus grande participation de leurs membres à leurs activités. On pourrait ainsi atteindre l'étape de la démocratisation des Nations Unies, et c'est ainsi qu'on respecterait la volonté de la majorité.

La délégation de la Guinée équatoriale estime que, tout comme les Nations Unies s'attaquent aux problèmes sociaux, elles devraient aborder également les problèmes de l'environnement qui revêtent une importance vitale pour notre existence. Nous attendons donc avec impatience la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui se tiendra au Brésil.

Nous pensons que le moment est venu pour que l'humanisation réalisée sur le plan politique se traduise également sur le plan économique. Le couplage de la politique et l'économie nous amène à douter qu'il puisse y avoir une paix sincère et durable dans le monde. L'annulation de la dette extérieure semble être la première solution nécessaire et inévitable pour les pays pauvres et les pays les moins avancés.

Depuis le 3 août 1979, date qui marque la libération de la Guinée équatoriale d'un passé triste et douloureux, la reconstruction et la relance économique du pays ont été l'une des grandes luttes menées par le Gouvernement. De nombreuses initiatives ont été prises et de nombreux projets

M. Ndong (Guinée équatoriale)

ont été exécutés. La tenue de deux tables rondes à Genève en 1982 et 1988 s'inscrit dans ce processus. Nous en appliquons les recommandations et les ajustements structurels qui en découlent. Mais, pour un pays qui tente de sortir de ce qui est à peine une économie de subsistance, cela est vraiment difficile. Je saisis cette occasion pour remercier tous les pays amis et donateurs, ainsi que les institutions financières et économiques internationales, de l'appui utile qu'ils nous ont accordé. Mon pays est cependant gravement préoccupé par la persistance du système de protectionnisme, qui non seulement a empêché que l'Uruguay Round aboutisse à des résultats fructueux, mais qui a en outre des répercussions négatives sur un pays comme le nôtre, classé à juste titre parmi les pays les moins avancés. Nous envisageons avec optimisme les recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur des solutions stables à nos problèmes de produits de base. La délégation de la Guinée équatoriale se félicite à ce propos de l'initiative japonaise d'organiser et d'accueillir en 1993 un sommet sur le développement de l'Afrique.

Nous souhaitons également la réussite du deuxième Programme d'action pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. Nous nous engageons à collaborer efficacement à la création d'une communauté économique africaine, conformément aux directives d'Abuja. Nous la considérons à la fois comme nécessaire et vitale pour notre région.

Sans vouloir nous flatter, les efforts déployés par le Gouvernement de la Guinée équatoriale pour favoriser le bien-être du pays, et par conséquent de la personne humaine, sont évidents pour quiconque visite notre pays. Nous sommes fiers et heureux de la reconnaissance de l'étranger que représente la remise à Bata, le 17 avril 1991, du prix Humberto Biancamano par un jury international, composé de représentants de la Communauté européenne, de représentants du Parlement européen, de représentants du Comité du prix Nobel, de recteurs d'université, de représentants de la presse internationale et du Directeur de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), à Obiang Nguema Mbasogo pour ses efforts en faveur de la stabilité politique, de la démocratisation et du développement économique du pays.

M. Ndong (Guinée équatoriale)

Je voudrais saisir cette occasion pour renouveler du haut de cette tribune nos remerciements à ces organisations et personnalités, au nom du Président de la République, du Gouvernement et de la population de la Guinée équatoriale.

La délégation de la Guinée équatoriale se félicite des changements positifs réalisés par le Gouvernement sud-africain visant à éliminer le système d'apartheid, mais elle regrette que ce système n'ait pas encore été complètement éliminé. Nous souhaitons le succès des négociations en vue de l'élaboration d'une nouvelle constitution non raciste et démocratique garantissant pleinement les droits fondamentaux de tous les Sud-Africains selon le principe "à chacun une voix".

Nous exprimons nos inquiétudes devant les troubles qui se produisent dans les pays frères du Libéria, de l'Ethiopie, de la Somalie et du Rwanda, et nous prions leurs dirigeants de revoir leurs positions et de trouver des solutions propres à rétablir la paix, l'ordre et la tranquillité au moyen d'un dialogue ouvert et sincère.

Nous sommes convaincus que la paix au Moyen-Orient ne pourra s'instaurer tant que persistera l'occupation des territoires palestiniens, arabes et libanais par Israël. La réalité de ces faits nous oblige à reconnaître tant Israël que la Palestine comme des Etats libres et souverains, chacun à l'intérieur de frontières reconnues. Nous espérons que la tenue d'une conférence de paix, appuyée par les Présidents américain et soviétique, réussira à apaiser les esprits et à permettre à une solution pacifique et durable.

Nous félicitons le Liban d'être parvenu à la réconciliation nationale. La communauté internationale devrait accorder son appui et son assistance à ce pays pour sa reconstruction.

Nous louons et nous appuyons résolument les efforts du Secrétaire général en ce qui concerne la situation à Chypre.

Nous souhaitons sincèrement que la situation dramatique et douloureuse de la Yougoslavie, pays pionnier du Mouvement des pays non alignés, retienne l'attention de la communauté internationale afin que soit trouvée une solution acceptable pour les parties.

M. Ndong (Guinée équatoriale)

On s'accorde à reconnaître que les options militaires ne sont ni le seul, ni le meilleur moyen pour parvenir à la paix. Le principe "si vis pacem, para bellum" - si tu veux la paix, prépare la guerre - a perdu sa validité. C'est la raison pour laquelle ma délégation se félicite du climat de paix et de tranquillité que promettent les négociations, accords, conventions et traités politiques et économiques tendant à créer une entente commune entre les pays frères d'Amérique latine et des Caraïbes, avec lesquels nous sommes unis par la langue, la culture et l'histoire. C'est dans cet ordre d'idées que, sans faire un procès historique, ni déterminer qui a tort ou raison, nous demandons instamment aux Etats-Unis d'Amérique et à la République de Cuba d'ouvrir la porte aux négociations afin de trouver des solutions acceptables aux peuples de ces deux pays, victimes innocentes de leurs positions rigides. Il s'agit d'une exigence impérieuse de l'ère nouvelle dans laquelle nous vivons. La communauté internationale et l'histoire leur en seront reconnaissantes et les en remercieront. Les Nations Unies constituent l'instance appropriée pour ce faire et le moment est propice.

Le désarmement a toujours été au centre de notre attention. Bien que nous ne soyons ni fabricants, ni détenteurs d'armes, étant donné que nous pourrions être leurs éventuelles victimes innocentes, et en tant que membres de la communauté humaine, nous souhaitons leur élimination complète. Par conséquent, nous saluons les initiatives unilatérales du Président des Etats-Unis, ainsi que les initiatives correspondantes du Président de l'Union soviétique, visant à engager un processus de destruction et d'élimination des armements. Certes, nous devons exprimer notre amertume devant les vastes sommes d'argent consacrées aux armements, car ces ressources pourraient soulager certains des nombreux maux qui frappent l'humanité. Mais nous trouvons réconfort dans le proverbe : "Mieux vaut tard que jamais."



M. JAAKSON (Estonie) (interprétation de l'anglais) : Je tiens à féliciter chaleureusement M. Shihabi à l'occasion de son élection à la présidence de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale. Nous exprimons également notre reconnaissance à M. Guido de Marco, de Malte, et à tous les présidents précédents de l'Assemblée générale dont les efforts ont orienté et enrichi les travaux de cet organe au nom des peuples du monde. Nous exprimons en même temps notre gratitude et notre respect au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour ses efforts inlassables en vue de promouvoir la paix et la sécurité dans le monde. Le peuple d'Estonie n'a cessé de travailler pendant des générations afin de devenir Membre de l'Organisation en tant que nation pleinement souveraine vivant en paix avec ses voisins. Nous attendons avec impatience de travailler sous sa direction aux Nations Unies.

C'est avec beaucoup de plaisir que nous saluons l'admission de la République de Corée et de la République populaire démocratique de Corée en tant que Membres à part entière de cet organe. C'est avec le même sentiment que nous accueillons les Etats fédérés de Micronésie et la République des Iles Marshall.

C'est avec un plaisir tout particulier que nous saluons la République de Lettonie et la République de Lituanie et que nous nous rappelons que les peuples des Etats baltes ne sont jamais entrés en guerre les uns contre les autres. Au contraire, ils ont partagé une histoire commune, celle d'une domination coloniale par des voisins plus puissants qui ont mené leurs guerres sur notre sol et à notre détriment. Quand nous sommes entrés à la Société des Nations après la première guerre mondiale, nos peuples espéraient qu'une ère nouvelle venait de s'ouvrir. Au moment où nous entrons dans l'Organisation des Nations Unies et laissons derrière nous la seconde guerre mondiale, nous réaffirmons notre foi à l'égard des principes sur lesquels se fonde cet organe et nous croyons fermement qu'une ère nouvelle vient en effet de commencer.

Le peuple estonien a enfin réalisé son rêve séculaire d'autodétermination. L'indépendance de l'Estonie a été rétablie et est reconnue par la communauté mondiale. L'Estonie apprécie au plus haut point son admission en tant que Membre des Nations Unies et est prête à s'acquitter de ses obligations internationales.

M. Jaaska (Estonie)

Nous sommes sincèrement reconnaissants à ceux qui nous ont soutenus dans cette lutte pendant tant d'années. Nous remercions particulièrement l'Islande, pays que sa petite taille n'empêche pas de faire preuve de courage moral. Le peuple de l'Islande occupera toujours une place spéciale dans notre histoire.

Malheureusement, l'admission à l'Organisation des Nations Unies ne résout pas les nombreux problèmes auxquels nous avons à faire face pour affermir notre indépendance. Au coeur de ceux-ci se situent des questions relatives à l'orientation politique et économique traditionnelle de notre pays. Historiquement et culturellement, l'Estonie a toujours entretenu d'étroits liens avec l'Europe occidentale et l'Europe centrale. Il en a été ainsi même sous la domination de l'empire russe au XVIIIe et au XIXe siècle. Entre 1940 et 1991, l'occupation soviétique a interrompu ces liens mais n'a pas réussi à les détruire.

En ce qui concerne le développement politique et économique de l'Estonie, une priorité immédiate doit être donnée au rétablissement de ces liens ainsi qu'au rétablissement d'un mode de vie européen. Pour y parvenir, nous souhaitons nous intégrer aussi rapidement que possible aux structures politiques et économiques de l'Europe moderne. L'Estonie est déjà membre de plein droit de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE); elle a d'étroits liens avec les pays du Conseil nordique, et elle a engagé des discussions sur la coopération avec l'Association européenne de libre-échange. Enfin, de nombreux membres de la Communauté européenne ont manifesté de l'intérêt à ce que nous devenions membre associé de la Communauté européenne.

L'orientation de l'Estonie vers l'Europe ne signifie pas, pourtant, que nous ne comprendrons pas les besoins et les aspirations des pays en développement. Nous pensons que, en fait, nous sommes mieux placés pour évaluer ces problèmes que les pays occidentaux dont nous partageons les valeurs. Les Etats baltes se sont dégagés d'une période longue et difficile de règne colonial. Nous espérons que cette expérience présage bien de liens étroits et de coopération avec le tiers monde.

Les Estoniens savent fort bien ce que vivre sous une domination étrangère signifie, notamment quand cette domination est fondée sur le totalitarisme.

M. Jackson (Estonie)

C'est la raison pour laquelle l'Estonie ne saurait adopter aucune position qui manquerait d'appuyer le droit de tous les peuples à l'autodétermination.

Voilà pourquoi le Gouvernement de la République d'Estonie a reconnu l'indépendance de la Slovénie le 26 septembre. L'indépendance est le libre choix du peuple slovène et la Slovénie répond aux critères nécessaires pour constituer un Etat indépendant aux termes des principes généralement acceptés du droit international. L'Estonie est convaincue que le respect du droit des peuples slovène et croate à l'autodétermination est la manière la plus efficace de parvenir à une solution du conflit yougoslave conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

D'autre part, l'Estonie ne peut accepter que des moyens pacifiques fondés sur les principes démocratiques et le respect des droits de l'homme ainsi que le respect des droits des minorités. Ce sont là, en fin de compte, les principes sur lesquels le peuple estonien a fondé le rétablissement de son Etat indépendant.

A court terme, la priorité la plus haute de l'Estonie en matière de politique étrangère est la normalisation de ses relations avec l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Je suis heureux de pouvoir rapporter que, hier, l'Union soviétique et l'Estonie ont établi des relations diplomatiques officielles. Il est de l'intérêt de l'Estonie de mener une politique fondée sur des relations amicales et le respect mutuel de la souveraineté nationale. L'Estonie considère aussi comme essentiel de préserver des liens économiques mutuellement avantageux avec les républiques de l'URSS. La condition préalable en est, naturellement, un progrès continu vers la démocratie dans les républiques de l'URSS, dans une atmosphère de stabilité interne. L'Estonie espère que ces républiques pourront résoudre leurs difficultés économiques et prévenir la désintégration violente de l'URSS. Un tel événement pourrait mener à une guerre civile capable de compromettre la stabilité du monde entier.

M. Jaakson (Estonie)

Nous sommes également inquiets de l'attitude de l'URSS à l'égard du processus de reconnaissance complète de l'Etat d'Estonie. Si le Conseil d'Etat de l'URSS a reconnu l'indépendance des Etats baltes le 6 septembre 1991, nous constatons qu'il existe des forces politiques et des institutions gouvernementales en URSS qui ne reconnaissent pas ou qui n'acceptent pas le rétablissement de l'indépendance de l'Estonie. Ces groupes ne sembleraient pas se résigner aux nouvelles réalités politiques. Particulièrement évident est un désir de maintenir les relations futures avec l'Estonie comme si l'Estonie était une république faisant partie de l'URSS. Cette attitude est nuisible à la souveraineté estonienne, et nous espérons qu'elle sera aussi inacceptable pour la communauté internationale qu'elle l'est pour le peuple estonien.

Une autre question urgente est le retrait rapide des forces d'occupation soviétiques de l'Estonie. Le Gouvernement estonien s'inquiète des efforts que font certains dirigeants politiques soviétiques pour retarder le retrait des militaires soviétiques du territoire estonien. Par exemple, Anatoly Sobchak, chef de la délégation soviétique chargée de négocier avec l'Estonie, a répété fréquemment que le retrait de troupes ne pourrait pas commencer avant 1994. L'Estonie comprend qu'il faut allouer un certain temps aux forces d'occupation soviétiques pour rentrer chez elles. Nous pensons, néanmoins, que cet objectif peut être accompli plus rapidement.

Particulièrement inquiétant est le maintien d'armes nucléaires et de troupes d'assaut sur notre territoire. Nous sommes également perturbés par le maintien de larges contingents militaires étrangers à Tallinn, la capitale de l'Estonie, présence qui menace la souveraineté de la République d'Estonie. C'est pourquoi, le 5 octobre 1991, le Conseil balte a décidé de proposer à l'URSS d'évacuer les troupes d'occupation soviétiques de toutes les capitales baltes d'ici au 1er décembre prochain.

En ce qui concerne la question générale de la sécurité européenne, nous nous réjouissons que le processus de démocratisation dans les républiques de l'URSS, qui s'accompagne du rétablissement de l'indépendance des Etats baltes, ait réduit notablement les tensions en Europe. Le terrain miné de l'affrontement qui opposait l'Est à l'Ouest n'existe plus. Cette nouvelle réalité est devenue la base de la doctrine de sécurité nationale de

M. Jaakson (Estonie)

l'Estonie. Nous ne nous considérons pas comme neutres, puisque l'Europe ne nous semble plus divisée en alliances hostiles. L'Estonie souhaite coopérer avec ses voisins sur les questions de défense et de doctrine stratégique, ainsi qu'avec tous les autres membres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) dans le cadre de la CSCE.

Au printemps de 1990, l'Estonie a tenue des élections parlementaires qui ont été aussi démocratiques que possible étant donné les conditions qui régnaient alors. Maintenant que l'indépendance a été rétablie et qu'un système multipartite florissant a été mis en place, il est à la fois nécessaire et souhaitable d'organiser de nouvelles élections. Le Conseil suprême de la République d'Estonie a décidé d'organiser de nouvelles élections en 1992 afin de mettre en place un nouveau parlement plus représentatif, dans des conditions conformes à tous les principes généralement acceptés de gouvernement démocratique.

Bien sûr, la situation politique intérieure en Estonie n'est pas dépourvue de problèmes. Cinquante et un ans d'occupation étrangère ont affaibli les traditions politiques qui fleurissaient pendant la période d'indépendance. Néanmoins, cette expérience difficile nous a enseigné que seul un système politique démocratique et une économie de marché pouvaient répondre aux intérêts du peuple estonien. Une assemblée constitutionnelle a été convoquée afin de rédiger une nouvelle constitution fondée sur ce principe. Cette constitution sera conforme aux dispositions et aux principes de la Convention européenne pour la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales, telle qu'établie par le Conseil de l'Europe le 4 novembre 1950.

Dans le domaine économique, des statuts sont préparés, qui faciliteront la conversion à une économie de marché, fondée sur la primauté du droit. Au cours de l'année dernière, des lois ont été promulguées en vue d'établir le droit à la propriété privée, de protéger les intérêts des investisseurs étrangers et nationaux, et d'instituer un système d'imposition juste, favorable à l'investissement privé. Les principes régissant ces lois sont conformes à ceux qui sont exigés pour devenir membre du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale.

M. Jaakson (Estonie)

Entre les deux guerres mondiales, l'Estonie était unique parmi les pays de la communauté mondiale au point de vue de la tolérance et de la défense résolue des droits des minorités. Les statuts estoniens sur l'autonomie culturelle des minorités nationales ont été une exception remarquable dans une Europe déchirée par la haine et la crainte. Ces statuts garantissaient à chaque groupe national et minorité religieuse la possibilité de recevoir une instruction dans leur propre langue et de publier leurs propres publications, la liberté de pratiquer leurs coutumes religieuses et la liberté d'expression culturelle comme bon leur semblait. Le retour à ces principes libéraux sera une bonne base de coopération entre les nombreuses nationalités diverses qui vivent en Estonie aujourd'hui.

Pendant les années d'occupation, un grand nombre de non-Estoniens se sont établis en Estonie. Beaucoup d'entre eux pensent qu'ils ont trouvé une nouvelle patrie et ils ont appuyé les aspirations du peuple estonien à l'autodétermination. Il nous paraît évident que les citoyens d'autres pays qui résident en Estonie devraient avoir la possibilité de demander la citoyenneté sur la base d'une loi de citoyenneté juste et équitable. S'ils souhaitent travailler en Estonie, tout en restant citoyens d'autres pays, cette possibilité ne leur sera pas arbitrairement refusée.

La République d'Estonie et son peuple sont en train de rejoindre la communauté mondiale après 51 ans d'occupation étrangère. Nous ne laisserons pas passer cette occasion pour laquelle tant de gens ont souffert. Nous voulons retrouver l'Europe en tant qu'Etat démocratique, en tant que bon voisin, en tant qu'Etat qui respecte les droits de l'homme, et en tant que partenaire digne de confiance dans les affaires des nations.

M. TAVERAS GUZMAN (République dominicaine) (interprétation de l'espagnol) : C'est un très grand honneur pour moi de prendre la parole devant la quarante-sixième session de l'Assemblée générale et de transmettre, au nom du Gouvernement et du peuple de la République dominicaine, nos vœux sincères de paix et de bien-être à toutes les nations du monde.

Permettez-moi d'exprimer à M. Shihabi les félicitations sincères de la délégation dominicaine pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale. Je suis fermement convaincu que son expérience et ses talents de diplomate augurent bien de l'issue de nos délibérations et qu'ils contribueront à renforcer l'ordre international et à rendre plus bénéfique encore la paix entre les nations du monde.

Je tiens également à exprimer notre reconnaissance au Président sortant, M. Guido De Marco, pour sa compétence et sa dignité, et pour la manière dont il a conduit les travaux de la quarante-cinquième session.

Je voudrais également féliciter M. Javier Pérez de Cuéllar pour les efforts inestimables qu'il a déployés en tant que Secrétaire général de l'Organisation. Le dévouement et le zèle dont il a fait preuve dans ses hautes fonctions pendant près d'une décennie, et le courage et l'attachement qu'il a montrés en restant au service des idéaux des Nations Unies, ont été grandement loués, ce qui confirme la grande estime que les nations du monde éprouvent pour lui.

Ma délégation est heureuse de souhaiter très cordialement la bienvenue au sein de notre organisation aux Etats fédérés de Micronésie, à la République des Iles Marshall, à la République de Corée, à la République populaire démocratique de Corée et aux Républiques baltes d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie.

Plutôt que d'utiliser le temps qui m'est imparti à parler d'autres problèmes graves qui figurent à l'ordre du jour de l'Assemblée, je crois plus utile d'informer les Membres de cette organisation d'un autre petit problème qui affecte deux pays voisins, peut-être uniques au monde, en ce sens qu'ils occupent une petite île des Caraïbes et qu'ils connaissent plus ou moins les mêmes problèmes.

M. Taveras Guzmán (Rép. dominicaine)

Dans les déclarations faites à l'Assemblée, la question d'Haïti est devenue, année après année, un thème traditionnel. Comment pourrait-il en être autrement, puisque la géographie et l'histoire ont voulu qu'Haïti et la République dominicaine soient deux pays souverains qui, fait unique, partagent le territoire d'une même île? Du fait de notre proximité, nous avons été témoins des infortunes politiques, sociales, économiques et écologiques qui se sont abattues, comme de ruineux fléaux, sur le peuple haïtien. Nous avons vu et ressenti le fardeau des régimes politiques tyranniques interminables qui ont privé le peuple haïtien de sa liberté. Nous sommes affligés par les inégalités sociales qui ont privé d'éducation, de santé et de développement la grande majorité du peuple. En tant que voisins, nous avons vu le peuple haïtien aller et venir, abattu, déprimé et brisé par une pauvreté abjecte, et nous avons observé avec stupeur et tristesse que ses terres cultivables ont perdu leur couverture végétale et sont devenues des zones quasiment désertiques.

Le peuple haïtien, peuple prolifique, n'a pas été en mesure de trouver sur son propre territoire la terre productive dont il a besoin, et nous l'avons vu se disséminer dans les régions voisines, en vagues incessantes de gens désespérés.

Haïti nous a accusés dans divers forums internationaux de violer les droits des Haïtiens et de tolérer des conditions esclavagistes pour les Haïtiens employés sur les plantations de cannes à sucre de la République dominicaine. Pourtant, chaque fois que nous avons parlé devant l'Assemblée générale sur la question d'Haïti, nous l'avons fait dans le but de demander assistance au nom du peuple haïtien, en un acte de juste solidarité.

Cette fois-ci, après avoir entendu ici le Président d'Haïti reprendre cette accusation, nous avons décidé de remettre les choses en place pour dire clairement et fermement devant cette assemblée mondiale que le but d'Haïti est de soumettre la République dominicaine à un chantage public et de lui lier pieds et mains dans une vaine tentative d'empêcher les autorités d'accomplir leur devoir de garantir des attributs les plus précieux de la nationalité.



M. Taveras Guzmán (Rép. dominicaine)

Nous rejetons énergiquement l'accusation faite le 25 septembre dernier par le Président d'Haïti, dans l'allocution qu'il a prononcée devant cette assemblée, selon laquelle il était porté atteinte aux droits des Haïtiens vivant en République dominicaine. Cette affirmation est une déformation inacceptable des faits. Notre problème historique de coexistence avec Haïti est causé par l'immigration clandestine vers la République dominicaine des masses rurales et urbaines frappées par la pauvreté en Haïti.

M. Taveras Guzmán (Rép. dominicaine)

Il est étonnant que le chef d'un Etat se présente devant la communauté internationale en critiquant une autre nation parce qu'elle applique ses lois concernant l'ordre public. Ce qui est en cause, c'est l'exercice par les autorités dominicaines de leurs droits souverains, conformément à leurs lois sur l'immigration, de rapatrier des étrangers qui sont entrés et qui résident illégalement sur le territoire de la République dominicaine.

Des milliers de Dominicains et de Dominicaines ont été renvoyés dans leur pays par les autorités des Etats-Unis, d'Espagne, des Pays-Bas et d'autres pays au cours de cette année, parce qu'ils résidaient illégalement sur les territoires de ces pays. Malgré toute la peine que ces actions nous ont causée, il ne nous est pas venu à l'esprit d'en appeler à une instance internationale pour dénoncer ces expulsions de Dominicains comme des atteintes aux droits ou comme des abus commis contre l'humanité.

Pourquoi serait-il juste ou légal que l'Espagne, les Pays-Bas et les Etats-Unis expulsent des Dominicains qui résident illégalement sur leurs territoires alors qu'il faudrait interpréter comme injuste ou abusif le fait que les autorités de la République dominicaine rapatrient les Haïtiens qui sont entrés clandestinement sur son territoire et qui y habitent illégalement?

Nous rejetons donc la tentative d'Haïti de mettre la République dominicaine au pilori de la communauté internationale, en l'accusant de ne pas respecter les droits des Haïtiens. La vérité est que les grandes masses haïtiennes, asphyxiées par le manque d'espace vital dans leur pays, abandonnent leur territoire en grand nombre pour chercher un endroit où elles peuvent s'installer, vivre et progresser.

Personne, absolument personne, ne peut demander à la République dominicaine, nation minuscule, d'une superficie de 48 000 kilomètres carrés seulement et qui compte 7 350 000 habitants, de se charger de tous les Haïtiens chassés du territoire de leur nation par le désespoir et la faim.

A la suite des dévastations de la guerre en Amérique centrale, un peu plus d'un million de Guatémaltèques, de Salvadoriens, de Nicaraguayens et de Honduriens sont partis chercher refuge - refuge politique et refuge économique - aux Etats-Unis et dans les pays voisins. Une conférence internationale a été organisée pour traiter de la question des réfugiés en

M. Taveras Guzmán (Rép. dominicaine)

Amérique centrale et de nombreux programmes et mesures - certains sous les auspices des organismes des Nations Unies - ont été mis en oeuvre en leur faveur avec des résultats efficaces.

Des centaines de milliers de citoyens haïtiens sont venus s'installer dans notre pays. Cette assemblée peut-elle s'imaginer le poids immense que représente cette invasion pour notre économie, une économie de pays pauvre, une économie qui ne suffit pas à donner du pain, du travail, des services de santé, d'éducation, de l'eau potable et des logements adéquats à sa propre population qui ne cesse de croître? Cette assemblée se fait-elle une idée exacte de l'ampleur et de la démesure de ce problème, un problème qui prend des proportions écrasantes compte tenu de nos possibilités extrêmement limitées?

Qu'il me soit permis de vous dire qu'il est impossible à la République dominicaine de supporter le poids immense de cette immigration, aussi abondante et torrentielle que les pluies d'orage tropicales. C'est pourquoi nous lançons un appel urgent - un appel à la bonne volonté - à la communauté internationale pour qu'elle vienne au secours d'Haïti avec la rapidité qu'exige la situation. C'est un acte suprême de justice pour chacun d'investir tous les efforts qui lui sont possibles pour assumer sa juste part du fardeau afin que la nation haïtienne puisse accueillir, dans la liberté et le bien-être, tous ses fils - si nombreux à être aujourd'hui des réfugiés désespérés de la faim et de la misère.

Le Gouvernement de la République dominicaine, conscient de cette situation, tient à souligner devant cette assemblée mondiale qu'il a tout mis en oeuvre pour trouver une solution pacifique aux problèmes en question et pour parvenir à des accords entre les deux parties, dans toute la mesure du possible afin de satisfaire aux droits et aux nécessités de chacun des deux pays. Il n'est pas inutile de souligner que récemment, le 15 août dernier, est arrivée en République dominicaine une mission officielle présidée par le Ministre des affaires sociales et du travail, Mme Myrtilho Seletin, qui a rencontré des autorités dominicaines au plus haut niveau.

Au cours de ce premier contact entre les autorités des deux pays, il a été convenu qu'une autre commission similaire, désignée par le Gouvernement de la République dominicaine, se rendrait en Haïti pour poursuivre ces

M. Taveras Guzmán (Rép. dominicaine)

négociations dans une atmosphère cordiale et amicale. Il y a à peine 15 ans qu'a eu lieu ce premier contact et la commission dominicaine ne s'est pas encore rendue en Haïti, car le Secrétaire d'Etat dominicain qui devait la diriger a dû se rendre en Allemagne pour une visite officielle, et il n'est revenu dans la capitale dominicaine que depuis quelques jours.

Au cours de la présentation au Gouvernement dominicain des lettres de créance de M. Guy Alexandre, nouvel Ambassadeur d'Haïti, le Président de la République dominicaine a esquissé à l'intention de cet éminent diplomate tout un programme d'action que les deux pays pourraient mettre en oeuvre pour trouver une solution à leurs problèmes actuels.\*

---

\* Le Président assume la présidence.

M. Taveras Guzmán (Rép. dominicaine)

Ce programme prévoit notamment, premièrement, la conclusion d'un accord visant à établir les conditions dans lesquelles les travailleurs haïtiens peuvent être engagés pour travailler dans l'industrie sucrière dominicaine; deuxièmement, l'application de ce premier accord en tant que modèle, modifié selon que de besoin, à d'autres domaines qui, telle l'industrie du café, engagent chaque année un grand nombre de travailleurs haïtiens au moment de la récolte; troisièmement, la vérification, par les services dominicains de l'immigration, de la situation des nombreux Haïtiens, hommes et femmes, qui vivent depuis plusieurs années en République dominicaine et qui peuvent donc, à ce titre, prétendre à un permis de résidence en tant que travailleurs saisonniers; et, quatrièmement, la tenue de réunions périodiques entre d'éminents intellectuels originaires aussi bien d'Haïti que de la République dominicaine en vue d'instaurer un climat de compréhension entre les deux pays, car nul n'ignore le préjudice porté aux uns comme aux autres par des facteurs sociaux, économiques et historiques, préjudice qui tend à s'aggraver en raison de l'abondance de la main-d'oeuvre haïtienne dans le pays, ce qui entraîne une concurrence déloyale ayant pour effet de diminuer les salaires des Dominicains et de provoquer un dangereux mécontentement au sein d'une large couche de la classe ouvrière dominicaine.

Pour terminer, je voudrais par conséquent assurer tous les membres de cette assemblée mondiale, en particulier nos frères d'Amérique latine et des Amériques en général, que la République dominicaine est aujourd'hui dirigée par un gouvernement démocratique respectueux des droits de l'homme, qui ne pratique aucune discrimination à l'égard des étrangers quels qu'ils soient, qui n'encourage pas la création ou le maintien de situations d'aucune sorte susceptibles d'affecter la paix où que ce soit dans le monde, et qui n'est pas pour la création de barrières entre les différents membres de la famille humaine.

Le PRESIDENT (interprétation de l'arabe) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent intervenir dans l'exercice du droit de réponse. En raison d'un problème technique, les microphones installés sur les tables des délégations ne sont pas en état de fonctionner. Par conséquent, les représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse devront venir prendre la parole à la tribune.

M. NGARUKIYINTWALI (Rwanda) : Le chef de la délégation ougandaise, M. Paul Ssemogerere, deuxième Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de son pays, a consacré un chapitre sur le Rwanda au cours de son discours devant la quarante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je le remercie de l'attention qu'il porte aux problèmes touchant mon pays, le Rwanda.

Dans cette déclaration, le chef de la délégation de la République d'Ouganda tente de faire croire que le Rwanda cherche un bouc émissaire dans la guerre perpétrée contre lui par des éléments armés venus d'Ouganda. Je rejette cette assertion, qui ignore délibérément des faits historiques et travestit ainsi la réalité.

Je voudrais rappeler très brièvement les faits suivants. Le 3 octobre 1990, juste trois jours après le déclenchement de l'agression perpétrée contre le Rwanda par des éléments armés venus d'Ouganda, la Mission permanente de l'Ouganda auprès de l'Organisation des Nations Unies a publié un communiqué de presse No 1/90, qu'elle a fait circuler dans les milieux onusiens et dans lequel elle reconnaît que les assaillants sont des déserteurs de l'armée ougandaise, la NRA. Dans le même communiqué, il est stipulé que si les attaquants retournent en Ouganda, ils seront désarmés et arrêtés et que les membres de la NRA seront traduits en justice conformément au code militaire ougandais. Renforçant cette prise de position diffusée dans les milieux de la presse onusienne, le chef de l'Etat ougandais, le Président Yoweri Kaguta Museveni, a réaffirmé, dans une conférence de presse tenue à la Maison des ACP à Bruxelles le 7 octobre 1990, la même position, soulignant que, dans le cas où ceux qu'il appelle des déserteurs retourneraient en Ouganda, ils seraient effectivement traduits en justice. Un document sonore étayant cette prise de position existe. C'est donc un fait vérifiable.

Le 10 octobre 1990, devant la presse à Kampala, M. Yoweri Kaguta Museveni, Président de la République d'Ouganda, a déclaré ce qui suit :

"Je doute fort que ces troupes qui sont là-bas [au Rwanda] peuvent vaincre les forces rebelles. La plupart de ces rebelles constituent les meilleurs éléments de l'armée nationale de résistance de la NRA."

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

Les faits que je viens de rappeler constituent sans nul doute des éléments que quiconque peut analyser pour vérifier si réellement le Rwanda cherche un bouc émissaire ou non. Contrairement à ce que l'honorable chef de la délégation ougandaise a déclaré dans son discours, prétextant que mon pays, le Rwanda, se livre à une campagne et à une propagande dirigées contre son pays, le Rwanda ne fait que rétablir la vérité. Le Rwanda n'a aucun intérêt à chercher un bouc émissaire ni à mener une campagne contre qui que ce soit et, de surcroît, contre un pays voisin avec lequel il aspire à vivre en harmonie, en toute transparence et honnêteté.

Je ne m'étendrai pas longtemps sur le problème de fond concernant l'attitude de mon pays à l'égard de ses réfugiés. Sa position a été maintes fois exprimée, particulièrement depuis la déclaration issue du sommet de Dar es-Salaam du 19 février 1991, au cours duquel le Rwanda a réaffirmé le droit inaliénable de tout réfugié rwandais de rentrer dans sa mère patrie, en même temps qu'il a reconnu que cela constitue une mesure de haute importance pour réaliser la réconciliation nationale. Il est vrai que le Rwanda, comme d'ailleurs le sommet de Dar es-Salaam l'a reconnu, a fait appel à la communauté internationale pour faire face à la situation que réclamera la réinsertion de ceux des réfugiés qui auront opté pour le retour dans la mère patrie. La coopération internationale, particulièrement celle des pays limitrophes du Rwanda, restera indispensable, notamment pour ceux des réfugiés qui auront opté pour d'autres solutions que le rapatriement volontaire et librement consenti.

M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

La coopération internationale, particulièrement celle des pays limitrophes du Rwanda, restera indispensable pour, notamment, ceux des réfugiés qui auront opté pour d'autres solutions que le rapatriement volontaire et librement consenti.

C'est d'ailleurs pour moi ici le lieu de rendre, une fois de plus au nom du Gouvernement rwandais, un vibrant hommage et de traduire notre profonde gratitude à tous les pays qui ont accueilli et accordé l'asile aux réfugiés rwandais.

Il est reconnu que le problème des réfugiés ne concerne pas qu'un seul pays ou qu'une seule région dans le monde. C'est un problème mondial. Qu'advierait-il alors si chaque pays ayant hébergé des réfugiés les aidait à s'armer et à déferler brutalement sur le territoire du pays d'origine? Le monde risquerait d'être un brasier impossible à éteindre.

Heureusement qu'en ce qui concerne l'Afrique, elle a pressenti le danger, et que pour le prévenir elle a adopté une convention propre dite "Convention de l'OUA sur les aspects propres aux réfugiés africains", et mon pays, le Rwanda, souhaite ardemment qu'elle soit intégralement appliquée.

L'article 3, alinéa 2, de cette convention est de la plus haute importance et d'une très grande pertinence en ce qui concerne la sécurité et les bonnes relations des pays voisins qui seraient concernés par ce problème des réfugiés.

Il impose aux Etats signataires le devoir "d'interdire aux réfugiés établis sur leur territoire respectif d'attaquer un quelconque Etat membre de l'OUA, par toutes activités qui soient de nature à faire naître une tension entre les Etats membres, et notamment par les armes, la voie de la presse écrite et radiodiffusée".

Je ne puis passer sous silence les allégations sans aucun fondement développées par l'honorable chef de la délégation ougandaise, tendant à faire croire que ceux qui portent la guerre contre mon pays se trouveraient sur le territoire national rwandais même.

Une telle affirmation ne fait qu'épouser purement et simplement la thèse du Front patriotique rwandais qui porte les armes contre mon pays.

La réalité est que le Front patriotique rwandais ne dispose d'aucune portion de territoire sur le territoire rwandais. Il opère régulièrement des



M. Ngarukiyintwali (Rwanda)

incursions ou pilonne les populations civiles et les forces armées rwandaises à partir de l'Ouganda où ces éléments armés ont été refoulés depuis le 30 octobre 1990.

Telle est la réalité sur les positions du Front patriotique rwandais qui ne se trouve pas au Rwanda mais bel et bien sur le territoire ougandais.

Je voudrais réaffirmer solennellement, et ce au nom du Gouvernement rwandais, ce que j'ai déjà dit dans ma déclaration devant l'Assemblée générale des Nations Unies, le 7 octobre 1991 : le Rwanda est engagé dans la recherche d'une solution définitive au problème des réfugiés rwandais dont il n'a jamais cessé de se préoccuper depuis l'existence de ce phénomène.

Il a souscrit sans réserve à la Déclaration issue du Sommet des chefs d'Etat de la sous-région concernée tenu à Dar es-Salaam, le 19 février 1991, concernant la solution du problème des réfugiés rwandais.

Il attend avec beaucoup d'intérêt le plan d'action que le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et l'Organisation de l'unité africaine ont été chargés d'élaborer et qui sera soumis à la considération des donateurs dès l'année prochaine.

Il souscrit pleinement au dialogue politique avec le Front patriotique rwandais sous les auspices du médiateur, le chef de l'Etat zaïrois. Il réaffirme son attachement indéfectible à la politique de bon voisinage dont il ne s'est jamais départi. Il espère rencontrer la même disponibilité à cet égard de la part de tous ses voisins.

Le Rwanda remercie tous les pays voisins qui n'ont cessé de lui témoigner leurs bonnes dispositions et leur plus grande compréhension dans les moments les plus difficiles de son histoire.

Le Rwanda saisit la même occasion pour remercier tous les pays et les organismes internationaux qui n'ont cessé de se préoccuper de sa situation.

Le Rwanda réaffirme, une fois de plus, son attachement indéfectible aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et dans celle de l'Organisation de l'unité africaine.

M. MARKU (Albanie) (interprétation de l'anglais) : En exerçant son droit de réponse, le 7 octobre, le représentant de la Grèce a attiré l'attention sur le fait que le recensement de 1989, en Albanie, n'avait jamais été reconnu par la Grèce. Cela ne modifie toutefois en rien le caractère de

M. Marku (Albanie)

ce recensement, qui a eu lieu selon le principe de la libre expression de la nationalité par tous les citoyens, critère universellement admis à cet égard. Je cite ce détail non parce qu'on l'ignore, mais pour préciser que lorsqu'ils parlent de centaines de milliers de Grecs ethniques, ce n'est pas, bien entendu, par ignorance que les représentants grecs assimilent la population orthodoxe d'Albanie, qui vit dans différentes régions du pays, à des membres de la minorité grecque établie sur le territoire albanais.

Confondre religion et nationalité en les mettant sur le même pied serait absurde. Cette logique équivaldrait à dire que tous les catholiques vivant en Albanie sont Italiens, Français ou Allemands, que tous les musulmans sont Turcs ou Arabes, que les Slaves orthodoxes sont Grecs et que les Irlandais sont Polonais, ou inversement. Autrement dit, il n'y aurait pas d'Albanais dans ce petit monde. Assimiler la religion à la nationalité ne serait pas un argument sérieux, quelle que soit la revendication. Qui plus est, la population albanaise orthodoxe a une langue, une culture et une tradition propres qui diffèrent totalement de celles des Grecs orthodoxes.

Le représentant de la Grèce a également souligné le fait qu'il y avait des Grecs ethniques dans d'autres régions de l'Albanie. C'est vrai. Rien qu'à Tirana, la capitale, vivent 80 familles de professeurs d'université, ministres et hauts fonctionnaires issus d'une minorité grecque qui compte environ 60 000 personnes. Quelques Grecs vivent dans d'autres villes, où ils sont parvenus, même sous l'ancien régime totalitaire en Albanie, à occuper des positions importantes dans les instances locales du pouvoir. Ils figurent tous dans le recensement de 1989.

Quant aux droits de la minorité grecque en Albanie, je n'entends pas entrer dans le détail. J'ai indiqué auparavant que leurs représentants participent à toutes les structures de l'Etat et du Gouvernement. Ils ont leur propre parti, qui est représenté au Parlement albanais. Le Gouvernement grec le sait parfaitement grâce aux contacts qu'il a eus avec eux récemment à Tirana et à Athènes.

Le représentant de la Grèce ne peut ignorer, ou éluder en quelques mots, le problème des Albanais de Camérie. Nous ne pensons pas ici à la grande communauté culturelle et linguistique albanaise qui a récemment suscité l'intérêt des communautés européennes également, mais aux Albanais qui vivent en Camérie et qui, pendant des années, ont été soumis à la déportation, à

M. Marku (Albanie)

l'expulsion et au massacre massif, en particulier juste après la seconde guerre mondiale, lorsqu'ils ont été contraints d'abandonner leurs foyers et leurs biens sous la menace d'un anéantissement physique impitoyable.

Selon le représentant grec, ces personnes ont commis des crimes pendant la guerre, en collaboration avec les envahisseurs fascistes et nazis. Peut-on citer un seul épisode de l'histoire où des enfants au berceau, des femmes enceintes et des vieillards malades se sont rendus coupables de crimes en collaboration avec des envahisseurs? Même si ces crimes ont été commis, cela ne saurait justifier en aucune manière la barbarie et les massacres perpétrés contre ces gens.

Les puissances alliées ont admis que la population Cami a lutté, aux côtés des mouvements de résistance grecs et mondiaux, contre les occupants fascistes. Le fait qu'ils n'ont pas fui leur terre natale volontairement a été consigné officiellement par les représentants des Nations Unies et de ce qui était alors l'Administration des Nations Unies pour le secours et la reconstruction, laquelle avait aidé, en 1945-1946, les populations Cami, expulsées par la force de leurs anciennes terres en Grèce, à s'établir en Albanie.

Aujourd'hui, ces milliers d'Albanais de Camérie réclament le droit d'effectuer une visite, et éventuellement de rentrer dans leurs propres terres, mais ils n'y sont pas autorisés. En tant qu'entité historiquement reconnue, ils demandent que leur soient accordés tous les droits stipulés dans les documents de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, à savoir la Charte de Paris et le document de Copenhague, de même que la Charte des Nations Unies.

M. Marku (Albanie)

Ils exigent également que la population albanaise, qui a été expulsée de force de ses anciens territoires, jouisse des mêmes droits que la minorité grecque en Albanie. Ces exigences ont été rendues publiques et présentées à la partie grecque, y compris le Premier Ministre grec, par les représentants de la population Cami en Albanie. M. Samaras ne l'ignore pas non plus, lui qui, lors d'une réunion avec le Ministre des affaires étrangères albanais en juin dernier, déclarait que la question de Cami devait être étudiée de façon approfondie.

Nous ne sommes pas sans savoir que l'Albanie se trouve dans une situation extrêmement difficile. Nous ne voudrions pas qu'un pays, a fortiori un pays voisin, profite de la situation pour imposer des revendications sans fondement sur l'Albanie.

En tant que pays voisin de la Grèce, l'Albanie souhaite entretenir de bonnes et amicales relations avec ce pays.

M. MORA GODOX (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Dans son intervention de ce matin en séance plénière, la délégation suédoise s'est permis de parler de mon pays pour dire qu'il constituait une exception tragique en Amérique latine. Nous nous demandons à quelle tragédie elle faisait allusion, car nous n'avons pas le moindre souvenir d'un tremblement de terre, d'une éruption volcanique, d'un ouragan ou de toute autre catastrophe qui serait survenue récemment à Cuba.

Nous sommes surpris que, parlant de Cuba, il n'ait pas été fait mention de la brutale politique d'agression menée contre un petit pays par la plus grande puissance impérialiste du monde, qui, elle, est une véritable tragédie.

Il serait regrettable qu'un pays avec lequel nous avons entretenu traditionnellement de fructueuses relations d'amitié, basées sur le respect mutuel, prenne part à cette campagne de calomnies contre Cuba, dont tout le monde sait d'où elle vient.

M. LONGCHAMP (Haïti) : La délégation haïtienne a pris note que le Ministre des affaires étrangères de la République dominicaine a consacré presque entièrement son discours cet après-midi à Haïti. Nous le remercions pour les bonnes paroles qu'il a eues envers Haïti, mais, toutefois, il y a des remarques que nous voudrions faire.

M. Longchamp (Haïti)

Premièrement, concernant cette notion de campagne que le Gouvernement haïtien serait en train de mener contre la République dominicaine, nous voudrions faire remarquer qu'il n'y a pas sept mois depuis que le gouvernement de Jean-Bertrand Aristide a prêté serment en Haïti. Si campagne il y a, elle est vieille de plusieurs années, quand les organisations des droits humains, les organisations du travail et même des producteurs de cinéma ont commencé à documenter la situation des Haïtiens travaillant dans l'industrie du sucre. On se souvient d'un livre assez célèbre, de Maurice Lemoine, Sucre amer. Le Gouvernement haïtien actuel n'était ni en mesure ni en position de financer pareille campagne.

Cependant, nous devons reconnaître qu'il y a une situation des travailleurs haïtiens en République dominicaine. Nous ne l'avons pas inventée et, à ce stade, nous recommandons vivement au Ministre des affaires étrangères de la République dominicaine de lire un livre sur la situation, dont le titre espagnol est La isla al revés, écrit par Joaquín Balaguer, dans lequel l'actuel Président de la République dominicaine reconnaît le mauvais traitement infligé aux Haïtiens dans son pays. De plus, en octobre 1990, reconnaissant cette même situation, le Gouvernement dominicain a sorti un communiqué pour demander que des mesures de redressement soient prises en faveur des Haïtiens vivant en République dominicaine.

Nous avons pris note de la volonté du Gouvernement dominicain d'harmoniser les relations entre Haïti et la République dominicaine. Cela nous fait énormément de plaisir, et nous attendons que le premier pas soit fait dans cette direction. Toutefois, nous avons pris aussi note que le Gouvernement dominicain estime que la présence des Haïtiens en République dominicaine est un fardeau que, seul, le Gouvernement dominicain ne peut pas supporter. Ce que nous demandons à la République dominicaine, c'est de régler le problème de migration selon les normes internationales. Nous avons des Haïtiens vivant dans presque tous les pays du monde qu'on nous renvoie pour situation irrégulière. Jamais, et dans aucun pays, les ressortissants haïtiens n'ont été traités comme ils le sont en République dominicaine. Nous en avons pour preuve un rapport écrit par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) d'Haïti, car deux représentants du PNUD ont observé le rapatriement d'Haïtiens sur la frontière dominicaine. En juin 1991, le

M. Longchamp (Haïti)

Gouvernement dominicain a sorti un décret, sans consultation avec la République d'Haïti, pour expulser de son territoire tout citoyen haïtien âgé de moins de 16 ans ou de plus de 60 ans qui ne serait pas en situation régulière. Depuis lors, nous avons reçu plus de 50 000 citoyens haïtiens, dont les conditions ne sont pas en conformité avec les termes du décret. Des citoyens beaucoup plus entre 16 et 70 ans. De plus, parmi les expulsés, nous avons rencontré des gens qui vivent en République dominicaine non seulement de façon régulière, mais encore qui travaillent dans les industries de l'Etat dominicain.

Si le gouvernement de Jean-Bertrand Aristide a demandé que réparation soit faite, ce n'est pas du chantage, c'est seulement en conformité avec les règles internationales, à titre de réparation pour les pertes non seulement de biens, mais aussi d'avoirs encourues par ces Haïtiens qui ont été rapatriés en Haïti de façon irrégulière.

Nous avons noté avec ironie que la République dominicaine n'est pas capable de recevoir tous les travailleurs haïtiens vivant en République dominicaine étant donné l'abondance de la main-d'oeuvre dominicaine. C'est tout à fait correct. Cependant, que la République dominicaine pense que le premier point d'un accord haïtien-dominicain porterait sur l'envoi de travailleurs haïtiens pour l'industrie de la canne en République dominicaine nous fait sourire.

Je tiens à réitérer ici même les paroles prononcées il n'y a pas longtemps par le Président de la République d'Haïti, le Président Jean-Bertrand Aristide, à savoir que plus jamais le sang et la sueur haïtiens ne seront versés dans les champs de canne de la République dominicaine pour faire du sucre amer. Haïti et la République dominicaine, comme l'a dit le Président, sont les deux ailes d'un même oiseau. Nous en avons conscience, et nous ne demandons pas mieux que de travailler à ce que la paix entre ces deux pays soit définitive.

La bonne volonté est avec nous du côté d'Haïti. Nous attendons le geste du Gouvernement dominicain.

**M. IRUMBA (Ouganda) (interprétation de l'anglais) :** Monsieur le Président, dans son intervention de cet après-midi, le représentant du Rwanda a de nouveau lancé des accusations, à la limite de la diffamation, à l'encontre de mon pays, l'Ouganda. Je répondrai aux accusations de ce représentant avec courtoisie, contrairement à lui lorsqu'il a traité des faits.

Dans sa déclaration de ce matin, mon ministre a précisé la situation et indiqué les grandes lignes de la position du Gouvernement ougandais sur toute la question du Rwanda et sur la situation des réfugiés qui s'y rattache. La principale accusation du représentant rwandais est que l'Ouganda aurait mis des bases à la disposition du Front patriotique rwandais (RPF) et qu'il leur assurerait un soutien logistique. Rien ne pourrait être plus éloigné de la vérité.

Des efforts sont faits sur le plan régional pour résoudre le problème du Rwanda, notamment par différents chefs d'Etat et des réunions régionales. Nous avons un médiateur, le Président Mobutu. L'actuel Président de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) fait à présent des démarches analogues, tout comme le Secrétaire général de l'OUA.

L'Ouganda a pleinement coopéré avec ces efforts. Nous sommes, en fait, allés plus loin pour essayer d'aider le Rwanda à résoudre ses problèmes internes. Comme nous l'avons déjà dit, l'Ouganda a autorisé le Rwanda à stationner une mission d'enquête militaire en Ouganda pour établir le bien-fondé de son accusation. De même, nous avons admis une mission d'enquête de l'OUA sur notre territoire. Ces missions n'ont pas été en mesure de confirmer la véracité des exagérations présentées à cette assemblée par le représentant rwandais.

Ni l'équipe rwandaise, ni l'équipe de l'OUA n'ont pu localiser ne serait-ce qu'une des bases auxquelles le représentant rwandais a consacré tant de temps. Qui plus est, dans son rapport, le Secrétaire général de l'OUA remercie l'Ouganda de l'avoir autorisé à se rendre dans les régions qu'il souhaitait voir et affirme dans son rapport qu'il n'a pas vu de bases appartenant aux rebelles.

Notre région, et mon pays en particulier, a fait d'énormes sacrifices pour assister le Rwanda. Je pense que nous avons besoin de savoir si le Rwanda essaie sérieusement de prêter son concours aux efforts régionaux et

M. Irumba (Ouganda)

s'il souhaite vraiment que ces efforts se poursuivent. Nous estimons qu'en choisissant de soulever ce problème à ce niveau-ci, il montre qu'il a perdu confiance dans les efforts régionaux. Nous, en Ouganda, sommes prêts à coopérer avec les dirigeants régionaux et les efforts régionaux pour régler le problème rwandais.

Pour l'essentiel, le problème rwandais, qui est à l'origine de cette crise, est que le Gouvernement rwandais n'accepte pas le droit inaliénable de son peuple de rentrer dans sa propre patrie. Le refus du Gouvernement rwandais d'accueillir ses citoyens qui souhaitent rentrer est, à mon avis, indéfendable sur le plan moral et insoutenable sur le plan juridique.

A un moment donné, le prétexte avancé par le Gouvernement rwandais pour justifier son refus de les autoriser à rentrer était que son territoire est trop exigu. Je crois que le représentant rwandais était en rapport avec mon gouvernement pour tenter d'avancer cet argument. Cette excuse me fait penser à un parent sévère qui harcèle ses enfants : il les force à se réfugier chez les voisins puis refuse ensuite de les reprendre sous prétexte que la maison est trop petite. Mais il ne s'arrête pas là. Il se met ensuite à faire la morale à ses voisins sur les vertus du bon voisinage. Voilà où nous en sommes avec le Rwanda.

Nous pensons que nous avons fait un effort important en gardant les réfugiés rwandais sur notre sol depuis 1959, et tous les efforts de la communauté internationale pour assister le Rwanda se sont soldés par des échecs.

Au cours de ce débat général, la plupart des orateurs ont souligné qu'il importait pour les pays de ne pas se cacher derrière la barrière de la souveraineté pour violer les droits inaliénables de leur population. Il est évident qu'un droit inaliénable fondamental est le droit de quiconque de rentrer chez lui.

Après avoir écouté le représentant de la délégation rwandaise, je voudrais poser une fois de plus la même question : Le Gouvernement rwandais est-il réellement disposé à participer aux efforts qui sont faits au plan régional pour régler ce problème ou souhaite-t-il soulever cette question dans des instances au-delà du niveau régional? Ma délégation sera heureuse de coopérer à tout effort à cette fin.



M. Irumba (Ouganda)

Pour terminer, je vais répéter ce que ma délégation a déjà dit ce matin. Nous, pays voisins de la région qui avons un grand nombre de réfugiés rwandais sur notre sol, ne nous attendons pas à la gratitude du Gouvernement rwandais pour toute l'aide humanitaire que nous leur donnons, mais nous attendons de lui qu'il n'adopte pas une attitude provocatrice.

M. ROCHEREAU DE LA SABLIERE (France) : Dans son intervention, le Vice-Premier Ministre de Fidji a cru devoir mettre en cause mon pays pour les essais nucléaires auxquels il procède sur son territoire en Polynésie française.

Ma délégation voudrait rappeler que les expérimentations nucléaires souterraines réalisées par la France ne portent en rien préjudice ni aux intérêts des Etats de la région, ni à l'environnement, ni à la santé des populations. Ceci a été amplement démontré par les nombreuses études effectuées sur place par des commissions scientifiques nationales et internationales, et, récemment encore, par les résultats d'une mission conduite en mars 1991 par trois bureaux internationaux, dont l'un appartenant à l'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA).

J'ajoute que mon pays applique, à propos de ces essais, une politique de large information et qu'il entend poursuivre cette politique.

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Nous avons terminé l'examen du point 9 de l'ordre du jour.

**DECLARATION DU PRESIDENT**

Le **PRESIDENT** (interprétation de l'arabe) : Nous venons d'entendre le dernier orateur du débat général de la quarante-sixième session qui s'est ouverte le lundi 23 septembre, et auquel l'Assemblée a consacré 27 séances. Pendant le débat, nous avons eu le privilège d'entendre 24 chefs d'Etat, 10 premiers ministres, 10 premiers ministres adjoints, 94 ministres des affaires étrangères, 5 autres ministres et 19 chefs de délégation, soit 162 orateurs au total. Cette participation pratiquement universelle, au niveau le plus élevé, démontre une fois de plus le caractère unique de cette instance mondiale et souligne l'importance que la communauté internationale attache à l'Assemblée générale. La présence et la participation d'un aussi grand nombre d'éminents hommes d'Etat et de dirigeants du monde prouvent clairement leur attachement à l'Organisation des Nations Unies et à sa Charte. Dans les déclarations et les interventions éloquentes qu'ils ont faites au cours du débat général, ils ont montré une volonté commune de renforcer le rôle de l'Organisation pour en faire un facteur important de stabilité mondiale dans un monde qui évolue rapidement.

Dans presque toutes les déclarations prononcées pendant le débat général, on a souligné qu'il était de plus en plus nécessaire que, dans les nouveaux arrangements mondiaux qui évoluent, l'Organisation des Nations Unies joue un rôle plus grand et plus central en tant qu'institution globale irremplaçable dans le domaine de la promotion de la paix, de la justice et de la coopération internationale. Le débat général a montré que les Etats Membres partageaient le sentiment que l'on assistait à une détente positive des tensions internationales et qu'un désir commun se manifestait d'oeuvrer en vue d'un règlement pacifique des différends encore en cours, du renforcement de la paix et de la sécurité internationales, de l'amélioration des problèmes causés par le sous-développement et la pauvreté et de la mise au point de nouvelles méthodes permettant d'enrayer les problèmes socio-économiques, écologiques et humanitaires. Il est clair que l'Assemblée générale a essentiellement porté son attention sur les préoccupations premières de la communauté internationale à ce stade délicat de la situation mondiale.

Le Président

Le débat général a été marqué par une profonde prise de conscience des problèmes de la communauté mondiale, un grand besoin de dialogue et de compréhension et une attitude générale positive et féconde. Je tiens à saisir cette occasion pour remercier les délégations de l'attitude constructive qu'elles ont adoptée pendant le débat général et j'espère que cette atmosphère positive de coopération se renforcera tout au long de la présente session de l'Assemblée générale.

Au moment où se termine le débat général, je désire aussi remercier tous les représentants de l'excellente coopération dont ils ont fait preuve envers les vice-présidents et moi-même au cours de nos délibérations et du respect avec lequel ils ont dûment observé les modalités et l'organisation de nos travaux, sur lesquels nous nous étions tous mis d'accord au début de la session. Je suis sûr que je puis continuer à compter sur leur coopération et leur appui, notamment en faisant en sorte que les réunions commencent à l'heure.

Je saisis également cette occasion pour remercier le Secrétaire général, S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, le Secrétaire général adjoint aux affaires de l'Assemblée générale, M. Ronald Spiers, et tous les membres du Secrétariat pour l'excellente coopération dont ils ont fait preuve à mon égard au cours du débat général. Ils m'ont remarquablement aidé dans mes travaux.

Enfin, je tiens à saisir cette occasion pour exprimer mes remerciements sincères et ma reconnaissance aux délégations qui m'ont félicité à l'occasion de mon élection à la présidence de la quarante-sixième session de l'Assemblée générale et dont les paroles aimables adressées à mon pays exprimaient la confiance de la communauté internationale à l'égard de l'Arabie saoudite. En prenant acte de leurs bons vœux, je tiens à réitérer ma volonté de me montrer à la hauteur de la confiance que les représentants m'ont témoignée. Je compte sur la coopération que tous les membres continueront de m'apporter dans mes travaux et je suis certain que, grâce à leur appui et à leur participation positive, nous ferons de la présente session de l'Assemblée générale un grand succès.

La séance est levée à 18 h 50.